

# Les origines de la paroisse de Saint-Laurent

## DANS L'ILE DE MONTRÉAL

**E** qu'est la cellule pour l'être vivant, la paroisse l'a été et l'est encore pour la nationalité canadienne-française. Détaché du vieux tronc de l'arbre de France, alors que celui-ci était en pleine sève de vie catholique, et transplanté sur nos terres nouvelles, où de si puissantes forces naturelles l'attendaient, le rameau de peuple que nous sommes a reçu, sur les rives de notre grand fleuve, tous les soins dont il convenait qu'il fût entouré. L'Eglise, en particulier, a veillé sur sa croissance. L'institution paroissiale, qui avait fait l'*ancienne* France, a également assuré l'existence et le progrès de la *nouvelle*.

Quand Maisonneuve jeta, au pied du mont que Cartier avait dénommé royal, les fondations de Ville-Marie (1642), son premier souci fut de construire une chapelle. Cette première maison de Dieu ne tarda pas à devenir trop étroite. La chapelle de l'hôpital de Jeanne Mance servit à sa place, quelques années plus tard, au culte paroissial, et cela jusqu'en 1678. Le Père Vimont, le jésuite pionnier, fut le premier desservant. En 1657, M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, lui succédait, en qualité, cette fois, de curé. La paroisse de Montréal, dès lors placée sous le vocable de Notre-Dame, comprenait tout le territoire de l'île. Celui de la paroisse actuelle de Saint-Laurent, dont il est question dans cette modeste étude, fut ainsi, à l'origine, sous la juridiction du curé de Notre-Dame de Montréal. Dans notre île, comme partout ailleurs, au Canada, à cette époque, le défrichement se faisait assez lentement. Les colons qui venaient de France étaient peu nombreux, et puis les redoutables incursions des Iroquois

paralysaient nécessairement bien des choses. Qu'on se rappelle seulement le fameux *massacre de Lachine* en 1689 (nuit du 4 au 5 août).

Au début du dix-huitième siècle, notre population, dissemée sur une très vaste étendue, avait, on le comprend, passablement à souffrir du fait de l'insuffisance et de l'irrégularité des services religieux. Avec le temps, naturellement, les choses se sont améliorées. Et pourtant même nos arrière-grand'pères ont connu un temps où, non seulement l'on ne savait pas ce que c'est qu'une auto, mais où l'on ignorait pratiquement les voitures à chevaux. On allait à la messe à pied et en souliers de boeuf, quand on ne les enlevait pas pour ne pas les user et qu'on ne marchait pas pieds nus des milles et des milles ! C'était l'âge héroïque !

Dès l'année 1700 cependant, pour en venir tout de suite au sujet qui nous occupe, notre côte *Saint-Laurent*, alors appelée côte *Saint-Michel*, était défrichée, et, quatre ans plus tard, c'était le tour de la côte *Notre-Dame-de-Vertu*. Peu de temps après, la côte *Notre-Dame-de-Liesse* servait de débouché à Lachine. L'année suivante, un chemin public conduisait de la côte *Notre-Dame-de-Liesse* à la côte *Saint-Laurent*. En fait, la fondation de la paroisse proprement dite de Saint-Laurent remonte à 1720, mais il en avait été question dès 1702.

C'est vers 1702, disons-nous, qu'on songea à détacher Saint-Laurent de Notre-Dame (de Montréal). Nous en trouvons la preuve dans un mémoire au roi Louis XIV de l'intendant Champigny : " On a été obligé, écrit-il, cette année (1702), d'augmenter cinq cures, savoir une au haut de l'île de Montréal, une autre sous le titre de Saint-Laurent... tous ces lieux étant établis depuis deux ans, et si les habitants de ces terres n'avaient pas la consolation d'avoir des curés, ils déserteraient et n'y voudraient plus demeurer. " Quatre

années toutefois devaient s'écouler avant que l'on pût commencer de mettre cette idée à exécution.

En 1706, les " Messieurs " de Saint-Sulpice construisirent une chapelle en pierre dans la côte *Saint-Laurent*, près du chemin de la ville appelé *Petite Montée Sainte-Catherine*. Cette chapelle devait desservir les colons établis entre le Mont-Royal et la rivière des Prairies. Un de ces " Messieurs " y venait dire la messe tous les dimanches. Mais les baptêmes, mariages et sépultures se faisaient encore à Notre-Dame. Ce fut ainsi jusqu'en 1720. Avoir une desserte, c'était déjà un avantage. On comprend cependant que cela ne donnait pas complète satisfaction. La population augmentant en nombre et les baptêmes, mariages et sépultures devenant en proportion plus fréquents, on imagine avec quelles difficultés, surtout en hiver, par des chemins impraticables, nos gens devaient aller, jusqu'à Notre-Dame, quérir le prêtre chaque fois qu'ils en avaient besoin.

En 1718, les habitants de Saint-Laurent présentèrent à M. le supérieur de Saint-Sulpice une supplique pour avoir un prêtre résident. M. le supérieur acquiesça à leur demande, et, aussitôt, on construisit un presbytère en bois, tout à côté de la chapelle élevée en 1706. Cette chapelle ne paraît pas avoir été bientôt remplacée. Mais on dut lui faire subir d'importantes modifications ou réparations, puisque, lors de l'érection de la paroisse, le 1er octobre 1720, on jugea qu'il convenait de la bénir de nouveau. C'est en cette circonstance qu'on plaça officiellement la paroisse sous le patronage du glorieux martyr saint Laurent.

Le premier curé fut un prêtre de Saint-Sulpice, M. François Séré. Le 15 octobre 1720, M. Séré inscrivait le premier acte — une sépulture d'enfant — dans le premier registre de la localité. Il ne fut pas longtemps, deux ans seulement (1720-1722), en charge de la paroisse. Son successeur, M.

Pierre de Minniac, autre prêtre de Saint-Sulpice, ne passa, lui aussi, que trois ans (1722-1725) à la tête de la nouvelle paroisse. En 1725, il était remplacé par un troisième sulpicien, M. Joseph Hourdé, qui administra cinq ans (1725-1730).

M. le curé Hourdé, voyant la population augmenter, dut songer à reconstruire sur des bases plus étendues son établissement religieux. Mais, comme il arrive souvent en pareille occurrence, des difficultés surgirent entre les gens de la côte *Saint-Laurent* et ceux de la côte *Vertu* au sujet du site de la future église. Chacun voulait l'avoir à sa porte ! Ceux de *Vertu*, par exemple, prétendaient qu'elle fût placée à *Vertu* même, sur la terre qui est aujourd'hui la propriété de M. Victor Saint-Aubin (qui l'a eue de son beau-père M. Laurent Meilleur). Ceux de *Saint-Laurent*, naturellement, tenaient à la garder plus près d'eux. M. Hourdé partagea ainsi le différend. Il fit mesurer la distance qui séparait les deux sites et plaça l'église à égale distance des deux. C'était sur la terre d'un M. Paiement dit Larivière. L'emplacement coûta à la fabrique 165 louis (1728). C'est l'endroit où se trouve le temple actuel. Toutes ces difficultés retardèrent la construction qui ne fut commencée qu'en 1732, sous l'administration du curé Jacques Le Tessier.<sup>1</sup>

Cette construction d'église se fit dans des circonstances particulières, dont il est intéressant de préciser la nature. Le grand vicaire du temps, M. Jean Lyon de Saint-Féréol, avait prescrit aux habitants de s'assembler chacun dans leur côte et de choisir les délégués qui seraient chargés de répartir entre tous les paroissiens les sommes à verser ou les travaux à exécuter de façon que chacun fournît sa quote-part. En fait, il ne fut guère question de donner de l'argent. On en

---

<sup>1</sup> Deux autres sulpiciens, M. Jean Matis et M. Pierre-Thomas Ruffin de la Marandière, avaient administré la paroisse, après M. Hourdé, de 1730 à 1732.

avait si peu ! On s'arrêta au projet, plus pratique, de demander à chaque paroissien quelques journées de travail pour charroyer les matériaux de construction ou les mettre en oeuvre. Et encore, durant la corvée, tous étaient nourris aux dépens du curé. Les ouvriers, eux, maçons, charpentiers ou menuisiers, furent payés par Saint-Sulpice. Le coût s'éleva à 2,000 livres (environ 400 dollars). En 1735, le 10 août, jour de la fête de saint Laurent, patron de la paroisse, la nouvelle église était solennellement bénite.

De 1735 à 1790, cinq autres sulpiciens furent successivement en charge de la cure de Saint-Laurent : M. Jean Matis — pour la deuxième fois — (1735-1755) ; M. Pierre Sartelon (1755-1758) ; M. Jean-Baptiste Reverchon (1758-1759) ; M. Jean-de-Dieu-François Robert (1759-1769) ; et M. Jean Beauzèle (1769-1790). M. Beauzèle fut le onzième et le dernier sulpicien curé de Saint-Laurent. Il mourut le 24 juin 1790. Ses restes mortels reposent sous le sanctuaire de notre église.

Les prêtres de Saint-Sulpice ont donc été les premiers curés ou les premiers missionnaires de notre paroisse. Leurs travaux et leurs mérites n'ont peut-être pas été assez reconnus. Ces excellents prêtres n'ont jamais compté avec les privations de toutes sortes. Leur zèle et leur dévouement sont au-dessus de tous les éloges. Il y a lieu de s'étonner qu'un monument quelconque ne soit pas en place, quelque part aux abords de notre église, qui dise aux générations qui montent à la vie ce que nous leur devons de gratitude et de reconnaissance. Exprimons le voeu qu'on y pense un jour.

A M. Beauzèle succéda M. Joseph-Benjamin Keller, le premier prêtre séculier qui ait desservi Saint-Laurent. Il ne passa qu'un an à ce poste. En 1791, il était nommé curé de Lachine. Il fut plus tard curé à la Malbaie, à Saint-Jean-Port-Joli et à Sainte-Elisabeth de Joliette. Il mourut en 1836. Pour remplacer M. Keller, Mgr Hubert, évêque de

Québec, nomma M. Charles-François Perrault, qui fut curé de Saint-Laurent de 1791 à 1794 et y mourut. M. Joseph-Mathurin Bourg, prêtre acadien, lui succéda et mourut à Saint-Laurent en 1797. Ses restes reposent à côté de ceux de M. Beauzèle. Après, vint M. François-Joseph Cazeneuve, qui fut, lui, vingt ans, de 1797 à 1817, curé de Saint-Laurent, et y mourut. Sous l'administration de M. Cazeneuve, on eut, en 1806, à réparer des dommages considérables causés à la voûte de l'église par un coup de tonnerre. Le curé Cazeneuve vit aussi à agrandir et à décorer le temple sacré. En 1816, il reçut la visite pastorale de Mgr Panet, coadjuteur de Québec, alors en tournée du côté de Montréal. C'est sous M. Cazeneuve, de 1814 à 1816, que M. Ducharme, futur fondateur du séminaire de Sainte-Thérèse, fut vicaire à Saint-Laurent. M. Cazeneuve mourut en 1817 et fut inhumé dans l'église qu'il administrait depuis vingt ans. Mgr Plessis, évêque de Québec — car Montréal et sa région étaient toujours sous la juridiction de Québec à cette époque — nomma à Saint-Laurent, pour remplacer M. Cazeneuve, M. Ignace-Raphaël Leclerc, qui fut curé de 1817 à 1826, puis se retira à Montréal et y mourut en 1833.

Un événement de haute importance dans la vie de la paroisse a marqué l'administration de M. Leclerc. Dès sa première année, il fit donner à la fabrique, par les Messieurs de Saint-Sulpice, une pièce de terre, sise à trois minutes de l'église, du côté nord. Il y construisit une chapelle devant servir de reposoir à la procession de la Fête-Dieu. Il obtint aussi bientôt l'autorisation d'y dire la messe à certains jours de fête. On y vit longtemps, dans deux niches extérieures, une statue de la sainte Vierge et une autre de saint Joseph. La façade de cette chapelle du reposoir n'avait qu'une porte d'entrée, ce qui lui donnait un aspect assez curieux. Des fenêtres cintrées, percées dans les murs latéraux, laissaient passer plu-

tôt parcimonieusement la lumière. Enfin, la chapelle avait son clocher et deux tourelles surmontées chacune d'une croix. Lors des épidémies de choléra de 1832 et de 1854, plusieurs victimes du fléau y furent inhumées.<sup>2</sup>

A M. Leclerc succéda, comme curé, M. Louis-Marie Lefebvre, qui ne passa que deux ans à Saint-Laurent, de 1826 à 1828, fut ensuite curé de Sainte-Geneviève quarante-quatre ans, de 1828 à 1872, et mourut dans cette dernière paroisse, regretté de tous. Son administration à Saint-Laurent se termina brusquement et tristement. Par ordre du premier évêque de Montréal, Mgr Lartigue, alors coadjuteur de Québec, l'église fut fermée. Voici dans quelles circonstances se produisit ce regrettable événement. Le presbytère, bâti en 1718, était devenu presque inhabitable. Tous les paroissiens s'accordaient à reconnaître qu'il fallait reconstruire. Mais la fameuse question du site se posa de nouveau. L'emplacement qu'occupait l'ancienne demeure curiale était, au dire de plusieurs, trop rocailleux. D'autres opinaient qu'on n'avait pas à changer de site. Il s'agissait d'une différence de cent pieds, les uns tenant pour l'ancien site, les autres voulant placer la nouvelle construction à l'endroit où se trouve aujourd'hui la croix de pierre en avant de l'église. Deux partis se formèrent, les esprits s'échauffèrent, il y eut des chicanes et même des rixes. Les femmes elles-mêmes s'en mêlèrent. Bref, il n'y eut pas moyen de s'entendre. M. le curé Lefebvre convoqua des assemblées qui n'aboutirent pas. La dernière convocation n'eut pas de suite. Il y eut bagarre avant que l'assemblée ne fût commencée. Très ennuyé, le curé s'adressa à l'évêque. Mgr Lartigue vint en personne présider une dernière réunion paroissiale. Malheureusement, quelques paroissiens

---

<sup>2</sup> Cette chapelle a été démolie en 1913, pour faire place à l'*académie Saint-Alfred*. Les ossements qui reposaient sous le sol ont été, à cette occasion, transportés dans la cave de l'église actuelle.

trop excités allèrent jusqu'à manquer gravement aux égards dus au premier pasteur du diocèse. Mgr Lartigue crut de son devoir de jeter l'interdit sur l'église. On était au 20 décembre 1828. C'est là, nous l'avons dit, un événement bien regrettable et qui jette une ombre disgracieuse sur l'histoire de Saint-Laurent. Il montre que la paix et l'harmonie ne sauraient durer si, de part et d'autre, on ne sait pas s'imposer quelques sacrifices. L'église resta fermée au culte pendant neuf mois, du 20 décembre 1828 au 20 septembre 1829. M. Théophile Durocher, un jeune prêtre ordonné en mars 1828, qui devait mourir curé de Beloeil en 1852, ayant été chargé par l'évêque de tenter d'apaiser les gens, réussit à régler le différend. L'ordre se rétablit et l'église fut réouverte à l'automne de 1829.

En cette même année 1829, sitôt l'église rendue au culte, M. Jean-Baptiste Saint-Germain, qui avait été précédemment curé de Sainte-Anne-des-Plaines, puis de Terrebonne, prenait charge de la paroisse de Saint-Laurent. Né en 1788 (à Boucherville) et ordonné en 1811, M. Saint-Germain était dans toute la force de l'âge à son arrivée dans sa nouvelle cure. Il devait passer trente-quatre ans à la tête de la paroisse, de 1829 à 1863. Ses hautes qualités d'esprit et de coeur lui ayant tout de suite gagné de la part de ses paroissiens une affection qui ne se démentit jamais, son administration fut des plus heureuses. L'on peut dire qu'elle a assuré le progrès de Saint-Laurent, mieux qu'aucune autre, dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre spirituel. Le nouveau curé se logea d'abord dans la maison d'école, aujourd'hui la vieille partie du couvent. Dès l'année suivante, soit en 1830, on construisait un nouveau presbytère. Désormais, la paix régnait dans la paroisse. En 1834, comme il fallait, de l'aveu de tous, faire à l'église des réparations considérables, et que d'ailleurs les paroissiens eux-mêmes la trouvaient trop petite, on demanda à l'évêque de Québec, Mgr Signay, l'autorisation de recons-



truire tout en neuf. Cette autorisation ayant été accordée, le 10 août 1835, un siècle après la bénédiction de l'ancienne église, on se mettait en frais de construire celle qui devait la remplacer et qui est l'église actuelle. Mgr Lartigue, auxiliaire de Québec pour la région de Montréal, vint bénir la première pierre du nouvel édifice. L'année suivante, en octobre 1836, on y célébrait la messe. Enfin, le 23 mai 1837, Mgr Lartigue, devenu évêque titulaire de Montréal, entouré de plus de quarante prêtres et au milieu d'un grand concours de peuple, consacrait solennellement la nouvelle église. Fait digne de remarque, lors de la construction de la première église, les gens n'avaient rien pu donner, mais cette fois ils soldèrent les frais de la construction en deux ans. L'année suivante, une souscription publique volontaire permettait l'acquisition de deux cloches, l'une de 1928 livres et l'autre de 525, dont le coût s'éleva à plus de 1,700 francs. La paroisse était évidemment en pleine voie de prospérité. En 1841, elle reçut la visite de Mgr de Forbin-Janson, le célèbre évêque-missionnaire, qui parcourait alors le Canada français et y prêchait des retraites. En souvenir de son passage, une grande croix en bois fut érigée en face du presbytère. En 1870, on l'a remplacée par une croix en pierre.

Le grand événement de l'administration de M. le curé Saint-Germain, ce fut, en 1847, l'établissement dans sa paroisse des deux communautés de Sainte-Croix, celle des religieux et celle des religieuses, qui sont aujourd'hui encore l'orgueil et la principale cause de prospérité de Saint-Laurent. A cause de son importance, il convient d'y insister quelque peu.

Dès 1732, Saint-Sulpice avait fait bâtir, au nord de l'église alors en construction, une maison pour y recevoir les Soeurs de la Congrégation, chargées de donner l'instruction aux jeunes filles de la paroisse. En 1824, cette maison tombait en ruines, et, naturellement, les élèves se firent plus rares.

Les difficultés par lesquelles on passait — et qui devaient se terminer si tristement, ainsi que nous l'avons dit, sous M. Lefebvre — ne permirent pas à M. le curé Leclerc de reconstruire la maison des Soeurs. Celles-ci se décidèrent à partir. En arrivant dans la paroisse, M. Saint-Germain comprit tout de suite qu'il fallait combler le vide qu'avait causé ce départ. Il chercha à faire revenir les filles de Marguerite Bourgeoys mais ne réussit pas, les Soeurs étant incapables de répondre à toutes les demandes. Dans l'espoir cependant de voir ces dignes religieuses revenir un jour, M. Saint-Germain fit quand même, en 1844, construire une nouvelle maison des Soeurs. D'autre part, si les filles avaient eu déjà des religieuses pour les instruire et les éduquer, les garçons, à Saint-Laurent, n'avaient jamais eu jusque-là que des maîtresses d'école. En 1847 c'était une demoiselle Decelles qui dirigeait les classes dans une modeste maison (aujourd'hui la propriété de Mme veuve Arthur Goyer). Le bon curé Saint-Germain était désireux de trouver des religieux et religieuses pour enseigner ses enfants de l'un et l'autre sexe.

Or, précisément, à cette époque, les religieux et les religieuses de Sainte-Croix avaient, à Notre-Dame-du-Lac, dans l'Indiana, aux Etats-Unis, un double établissement, où jeunes gens et jeunes filles recevaient un enseignement distingué. M. Saint-Germain, avec l'autorisation de Mgr Bourget, se rendit à Notre-Dame de l'Indiana, accompagné de M. Clément Aubry, un fils de Saint-Laurent, qui était alors curé de la Rivière-des-Prairies, et fit visite au supérieur des religieux et religieuses de Sainte-Croix, le Père Sorin, pour lui demander de lui venir en aide à Saint-Laurent. Ne le pouvant pas, le digne supérieur mit le zélé curé en relations avec le Père Moreau, le fondateur et le supérieur général de la double famille de Sainte-Croix, en résidence au Mans, en France. Cette fois, les négociations aboutirent. Revenant

d'un voyage en Italie et en France, Mgr Bourget s'embarquait au Havre, le 1er mai 1847, amenant avec lui, entre plusieurs religieux de divers ordres, deux Pères, huit Frères et quatre Soeurs des communautés de Sainte-Croix. Le 27 du même mois, Saint-Laurent faisait aux nouveaux venus l'accueil le plus sympathique. Les Pères et les Frères furent logés dans la modeste maison d'école que dirigeait Mlle Decelles et les Soeurs entrèrent immédiatement en possession de la maison construite en 1844 pour le retour éventuel des Soeurs de la Congrégation. Le curé Saint-Germain n'aurait-il rien fait autre chose pour sa paroisse qu'il mériterait de la part des paroissiens du temps ou de ceux qui leur ont succédé une reconnaissance profonde. <sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Bien que ce ne soit pas le lieu peut-être de raconter dans tous ses détails l'histoire de ces deux communautés, nous croyons devoir ajouter à notre texte quelques notes sur leur développement. Les deux instituts de Sainte-Croix, comme nous l'avons dit plus haut, ont été fondés au Mans, France (département de la Sarthe), par le Père Basile-Antoine Moreau, missionnaire apostolique, celui des religieux en 1820 et celui des religieuses en 1841. C'est le fondateur lui-même, à la demande de M. Saint-Germain, fortement appuyé par Mgr Bourget, qui envoya les premières recrues à Saint-Laurent en 1847.

Les Pères et les Frères s'installèrent dans la maison d'école. Le premier supérieur fut le Père Vérité. Il avait avec lui un autre Père et huit Frères. La première année, on eut trente externes; l'année suivante, bon nombre d'externes et dix pensionnaires. Deux autres Pères arrivèrent à l'été de 1848, dont le Père Rézé, qui remplaça le Père Vérité et fut supérieur ou provincial pendant un quart de siècle à Saint-Laurent. Dès 1848, M. le curé Saint-Germain donna aux religieuses le terrain sur lequel est construit le collège. On obtint une charte civile, "permettant l'instruction primaire, agricole et industrielle", en 1849. Ce n'est que dix ans plus tard (en 1860-1861) que la première classe de latin régulière fut organisée sous la direction du Père Gasteau. Le Père Rézé avait enseigné cependant le latin, quelques années auparavant, à quelques élèves, mais privé-ment. On considère le Père Rézé (2e supérieur), à cause de cela et aussi parce qu'il en organisa la partie matérielle, comme le vrai fondateur du collège. En 1862, la charte primitive fut modifiée et l'*académie industrielle* devint le *collège de Saint-Laurent* avec tous les privilèges reconnus aux collèges classiques. Vers 1871, un cours commercial et

Il avait été entendu avec Mgr Bourget qu'advenant la mort de M. Saint-Germain, les Pères de Sainte-Croix prendraient charge de la paroisse. En attendant, et jusqu'à sa mort, ils se firent un devoir de l'assister avec autant de zèle que de respect. En 1857, l'un d'entre eux, le Père Véniard, natif de France, fut officiellement nommé vicaire. En 1863, Mgr Bourget, en remettant une médaille du Saint-Père à M. Saint-Germain, rendit expressément hommage au mérite qu'il avait eu, entre plusieurs autres, de doter sa paroisse de ces deux communautés. Le 3 décembre de la même année, à 75 ans d'âge, 52 ans de prêtrise et 34 ans d'administration curiale à Saint-Laurent, le vénéré M. Saint-Germain était rappelé à Dieu. Ses restes mortels, à lui aussi, reposent sous le

---

un cours classique se donnant exclusivement en anglais furent ajoutés aux cours donnés en français. On eut ainsi quatre corps distincts. Tout récemment, en juin 1920, il a été décidé de retrancher les cours anglais. Ce qui n'empêche pas, cependant, qu'on enseigne l'anglais aux deux cours commercial et classique et qu'on prépare les élèves aux écoles spéciales annexées à l'Université de Montréal. En 1869-1870, on comptait 280 élèves, dont 20 environ suivaient les cours de latin. En 1920-1921, 360 élèves sont au cours commercial et 200 au cours classique. Le collège actuel, édifice imposant, a été achevé en 1896.

Les Soeurs de Sainte-Croix, à leur date de fondation au Mans en 1841, se sont appelées les Soeurs Marianites de Sainte-Croix. La mère Marie-des-Sept-Douleurs fut, sous la direction du Père Moreau, leur fondatrice. Leur but, c'est l'enseignement. Quatre Soeurs, nous l'avons dit, arrivèrent à Saint-Laurent en 1847 (Marie-du-Sauveur, Marie de Jésus-Mourant, Marie-du-Désert et Marie-d'Egypte). La fondatrice, Mère Marie-des-Sept-Douleurs, vint elle-même à Saint-Laurent en 1849, et elle passa quatorze ans au Canada. De 1847 à 1882, la maison de Saint-Laurent relevait, pour l'administration, de la maison-mère du Mans. 8 missions, pendant ce temps, essaimèrent de Saint-Laurent. Le 3 décembre 1882, un bref de Léon XIII détachait, à la demande de feu Mgr Fabre, la fondation canadienne du tronc principal. Saint-Laurent devint maison-mère. L'établissement, depuis, a constamment prospéré. Actuellement, 56 maisons de l'Institut, répandues en 12 diocèses, sont nées et dépendent de Saint-Laurent. La maison-mère reçoit chaque année environ 300 jeunes filles. Le couvent, comme le collège, est un magnifique édifice. Les citoyens de la localité en sont justement fiers. — *Note de l'auteur.*

sanctuaire de l'église Saint-Laurent. Son souvenir vit encore dans tous les esprits et il y vivra longtemps. <sup>4</sup>

Les Pères de Sainte-Croix prirent alors charge de la paroisse, et le Père Véniard, qui était déjà vicaire de M. Saint-Germain depuis six ans, fut nommé curé. On note, sous son administration (1863-1876), l'installation d'un orgue, en arrière de l'autel principal à la hauteur du jubé, et la reconstruction d'un clocher, détruit par l'ouragan le 7 septembre 1874. En 1876, le Père Véniard, né en 1827 à Entremont (dép. de l'Orne, en France), fut appelé par ses supérieurs à la cure de Besançon (Fort Wayne—Etats-Unis). Il devait mourir en 1893.

Le Père Philippe Beaudet, canadien, né à Lotbinière en septembre 1843, qui avait étudié à Nicolet et à Saint-Laurent, était entré dans la congrégation de Sainte-Croix en 1865 et avait été ordonné prêtre en 1868. Il succéda au Père Véniard. Il devait administrer la paroisse durant vingt ans (1876-1896) et y mourir. Peu après son entrée en fonction, le Père Beau-

---

<sup>4</sup> Cinq ans après son arrivée à Saint-Laurent, en 1834, quand il fut question de nommer un coadjuteur à Mgr Signay, évêque de Québec, on proposa à Rome le nom du curé Saint-Germain. Mgr Henri Têtu en fait mention dans son livre *Les évêques de Québec*, à la page 553. Mgr Lindsay, le savant archiviste de Québec, a même raconté que la Congrégation de la Propagande avait d'abord choisi M. Saint-Germain, mais que, sur l'intervention du grand-vicaire Maguire, de Québec, c'est le grand-vicaire Turgeon, aussi de Québec, qui fut définitivement élu. De même, en 1837, alors qu'on parlait de donner un coadjuteur à Mgr Lartigue, évêque de Montréal, le nom de M. Saint-Germain fut de nouveau mis de l'avant. Il semble bien qu'il était le candidat des sulpiciens, dont, en tout cas, il était l'un des amis et l'un des commensaux les plus fidèles. Cette fois encore un autre fut définitivement choisi et ce fut le grand Mgr Bourget. Il paraît qu'une fois de plus, en 1847, à l'érection du diocèse d'Ottawa, il fut question de M. Saint-Germain pour occuper le nouveau siège. C'est le Père Guignes, des Oblats, qui fut l'élu. Il n'en reste pas moins vrai que, par trois fois, M. Saint-Germain a *failli* être évêque ! Il convenait de le faire remarquer dans une étude sur Saint-Laurent. — Note de la *Revue canadienne*.

det ouvrait un nouveau cimetière dans la partie la plus reculée du terrain laissé à l'usage du curé. En 1878, on répara le second clocher. Six ans plus tard, en 1884, les deux clochers furent rasés, les tours refaites à neuf et élevées jusqu'à la hauteur de 120 pieds, la façade reconstruite en pierre à bosses avec encadrement de pierres taillées pour les ouvertures et les angles des tours. L'édifice présentait ainsi, à l'extérieur, un fort bel aspect. Mais l'intérieur laissait à désirer, le temps ayant fait son oeuvre. Tout était noirci, et surtout, en hiver, il y faisait très froid. La dette contractée étant considérable, il fallut cependant attendre quelques années avant de restaurer. On s'y décida en 1894, et on effectua, pour cela, un emprunt de \$15,000. La voûte fut complètement refaite et peinte en blanc avec des filets d'or aux moulures des arceaux. Les colonnes furent toutes ornées de chapiteaux. Le nombre des bancs fut notablement augmenté. L'orgue fut transporté dans la grande tribune du pied de l'église. Les petits autels furent renouvelés complètement et le grand partiellement. De même, la sacristie fut agrandie et on installa un appareil de chauffage à l'eau chaude alimenté par deux fournaies placées dans le sous-sol. Ces divers travaux s'achevaient et l'on avait fixé la cérémonie de l'inauguration au 16 janvier 1896, quand, en six jours, une congestion de poumons emporta, le 13 janvier, le dévoué et zélé Père-curé. Ses funérailles eurent précisément lieu le 16 janvier. Tous les anciens de Saint-Laurent se rappellent encore la bonne et sympathique figure du Père Beudet. " D'un physique engageant et d'une éloquence solide, a-t-on écrit de lui,<sup>5</sup> il avait dispensé la parole sacrée pendant vingt ans sans lasser ses auditeurs. Tous aimaient à le voir en chaire et à entendre ses instructions marquées au coin d'une grande piété. Il savait

---

<sup>5</sup> Voir *Montréal à la fin du XIXe siècle*, page 511.

consoler ceux qui, dans la peine, venaient à lui. Ses avis étaient toujours inspirés par la plus tendre charité. Les qualités de son coeur égalaient celles de son esprit. Il s'était acquis l'estime de toutes ses ouailles par un zèle et un dévouement incessants." Son corps repose, à Saint-Laurent, dans le cimetière de la congrégation, qui est contigu à celui de la paroisse.

Durant les cinq dernières années de sa vie, en même temps qu'il continuait d'être curé, le Père Beudet était aussi provincial de sa communauté. Le Père Georges-Auguste Dion le remplaça à l'une et à l'autre charge. Il fut curé dix ans (1896-1906) ; mais il était encore provincial (avec une interruption d'un an) à sa mort, en 1918 (6 octobre). Le Père Dion était né à Montmagny (Saint-Pierre) en 1852. Entré dans la congrégation de Sainte-Croix à 22 ans, il a donné quarante-quatre ans de sa vie à sa communauté et à l'Eglise. Avant d'être curé de Saint-Laurent, il avait été professeur et supérieur du collège. De 1892 à 1896, il avait été procureur général de sa communauté à Rome. Sous son administration, comme sous celle de son successeur, le Père Crevier, la paroisse a continué de prospérer. Mais c'est là presque de l'histoire contemporaine. Nous ne croyons pas, dans notre modeste étude, devoir y insister. Nous tenons seulement à relier l'appréciation qu'a donnée la *Semaine religieuse* de Montréal du regretté Père Dion, au lendemain de sa mort (No du 4 novembre 1918) <sup>o</sup> : " Le Père Dion était évidemment, tout le monde le proclame, un homme de Dieu, un prêtre selon le coeur du Christ, un religieux modèle, un supérieur comme il s'en rencontre peu. Toujours calme et apparemment très maître de lui, prudent et réfléchi en toutes choses, bon et dé-

<sup>o</sup> Article de M. l'abbé Elie-J. Auclair.

voué jusqu'à l'oubli de sa personne et de ses aises, il jouissait, non seulement auprès de ses religieux, mais encore auprès de tous ceux qui venaient en contact avec lui, d'un prestige considérable, nous oserons même dire d'un prestige qui surprenait parfois ceux qui n'approchaient de lui et des siens qu'en passant, tant il faisait contraste, semblait-il, ce prestige, chez le Père Dion, avec la simplicité et la bonhomie de ses allures et de ses façons d'agir. Certes, il respirait la plus parfaite dignité, on le voyait bien tout de suite. Mais il avait l'air si bon et si doux qu'on aurait cru qu'il l'était trop pour avoir la main ferme. Et c'était tout le contraire qui était vrai. Le Père Dion était de ceux qu'on ne peut aimer qu'en les respectant beaucoup et en leur obéissant sans tarder, parce qu'ils ont l'art ou le talent de rendre l'obéissance facile à force de mettre du coeur et de l'âme dans leur commandement. Ce religieux vénérable, d'un abord pourtant réservé et plutôt froid, aimait profondément, on le sentait, ceux à qui il se donnait, parce qu'il aimait surtout les âmes, parce qu'il aimait en Dieu et pour Dieu."

Voilà, esquissées à grands traits, l'histoire des origines de Saint-Laurent et celle du zèle de ses curés. Il est impossible de n'y pas voir l'action de la Providence qui semble avoir veillé sur notre paroisse avec une attention qui ne s'est jamais démentie. C'est avec un légitime orgueil qu'aux étrangers qui passent nous montrons notre église, notre collège, notre couvent, nos académies, notre orphelinat des Soeurs Grises et notre maison des Soeurs de l'Espérance. Vieille de deux siècles exactement — 1720-1920 — notre paroisse est encore, grâce à Dieu, toute palpitante de vie catholique autant que de vie intellectuelle. Nous en sommes fiers et nous l'aimons. Pour un peu, nous nous affirmerions des privilégiés de Dieu et nous nous appliquerions le



mot du psalmiste : *non fecit taliter omni nationi!* Dieu, sûrement, n'a pas traité tout le monde comme il nous a traités ! Qu'il en soit à jamais remercié et béni de génération en génération !

Un fils de Saint-Laurent,

Armand GROU, c. s. c.

## Le beau en sculpture



'HOMME, toujours, eut la passion et le culte du beau. Dès les premiers âges du monde, il manifesta ce culte par l'imitation des êtres créés qu'il pouvait admirer dans l'univers. Il s'exerça donc à reproduire en relief les objets que lui offrait l'inépuisable nature. La représentation pure et simple lui suffit d'abord. Telle est chez les Egyptiens l'image de la plante, de l'animal et de la figure humaine, qui devient en outre une graphique conventionnelle. Plus tard, en Grèce, les idées se développent et l'art se perfectionne. Les sculpteurs ne se bornent plus à une simple imitation pittoresque, ils comparent les individus, copient les modèles, en tirent les formes les plus heureuses et composent des types. Puis ils taillent ces types dans le marbre ou les coulent dans le bronze, pour les rendre immuables et en quelque sorte immortels. Ainsi fut créé l'art sculptural, dont les productions charment si souvent le regard de l'homme.

La sculpture n'est donc pas un art créateur à la manière de l'architecture. Pour inventer elle s'inspire des formes naturelles, et c'est ce qui la fait considérer ordinairement comme un art d'imitation. " La sculpture, dit Charles Blanc,<sup>1</sup> est l'art d'exprimer des idées, des sentiments ou des caractères, par l'imitation choisie et palpable des formes vivantes." C'est aussi l'art de traduire les sentiments au moyen d'éléments imaginés. Si l'imitation est souvent nécessaire au sculpteur, c'est comme moyen seulement. Il ne reproduit que pour concréter un idéal. Par la représentation de la plante, de l'animal, et spécialement de la figure humaine, où rayonne la vie, l'art du sculpteur se place au rang des plus

---

<sup>1</sup> *Grammaire des arts du dessin.*

expressifs. Ces éléments fournissent à l'artiste des modèles qui, interprétés, lui permettent de traduire en des oeuvres charmantes les idées les plus variées. L'homme surtout présente, dans ses mouvements, ses attitudes et la manifestation de sa sensibilité, des beautés de forme et d'expression qu'on ne peut cesser d'admirer et qui permettent au sculpteur d'exprimer presque tous les sentiments de l'âme.

Les Grecs, qui ont excellé dans la sculpture comme dans l'architecture, ont laissé des modèles insurpassables de beauté plastique. " La sculpture grecque, dit Pellissier, <sup>2</sup> est et restera classique, parce qu'elle unit la vérité à l'idéal et qu'elle offre au suprême degré la pureté des lignes, la grâce des contours, le naturel, l'aisance, l'animation, la noblesse expressive des attitudes. "

L'objet principal de la sculpture, c'est le corps humain. Après avoir contemplé et reproduit certains éléments du monde créé, l'homme a retourné son admiration sur lui-même. Il a compris que la forme humaine, déterminée d'avance par la proportion et la symétrie, animée par l'expression et le mouvement, est, de toutes les formes vivantes, la plus parfaite et la plus capable de manifester la pensée et le sentiment. La statuaire naquit lorsque l'homme se mit à imiter son propre corps pour exprimer les idées qu'il voulait communiquer à ses semblables. Toutefois ce n'était là qu'un moyen d'expression. Mais bientôt l'artiste épris de la beauté corporelle s'en servit pour manifester le beau. La statuaire devint un art. Depuis, la plastique humaine a été l'objet d'une étude enthousiaste de la part des artistes. Les Grecs surtout y ont apporté une sorte de respect religieux. On eût dit qu'ils regardaient la beauté corporelle comme renfermant quelque chose de la beauté divine.

---

<sup>2</sup> *L'Art ancien.*

En faisant ainsi valoir l'esthétique de la forme humaine, le sculpteur s'en est constitué l'apologiste. Cependant, là ne s'arrête pas toujours sa pensée. Il travaille souvent aussi à la glorification des hommes de mérite en érigeant leurs statues sur les places publiques. Dans cette représentation de la valeur intellectuelle et morale se trouvent la part éducative et l'action civilisatrice de la statuaire. Les exemples de vertus que nous ont laissés les grands hommes se perpétuent ainsi à travers les siècles. Ils nous pénètrent de sentiments nobles et élevés. Combien de personnes, en traversant un jardin public, s'arrêtent soudainement devant une oeuvre de sculpture, et, après un regard admirateur, partent, le coeur remué de résolutions généreuses! "Un statuaire, disait David d'Angers, est l'enregistreur de l'immortalité." Et Victor Hugo, soulignant pour ainsi dire la pensée même de l'artiste, lui dédiait ces beaux vers :

Va ! que nos villes soient remplies  
 De tes colosses radieux !  
 Qu'à jamais tu te multiplies,  
 Dans un peuple de demi-dieux !  
 Fais de nos cités des Corinthes !  
 Oh ! ta pensée a des étreintes  
 Dont l'airain garde les empreintes,  
 Dont le granit s'énorgueillit.  
 Honneur au sol que ton pied foule !  
 Un métal dans tes veines coule,  
 Ta tête ardente est un grand moule  
 D'où l'idée en bronze jaillit.<sup>3</sup>

La statuaire revêt volontiers ses personnages du caractère héroïque. "Symboliser de hauts faits, de grandes vertus, d'idéales et sublimes pensées... voilà sa mission. Et c'est ce qui explique le parti que la religion a su en tirer. Elle lui a demandé, en quelque sorte, des monographies de ses saints,

---

<sup>3</sup> Feuilles d'automne.

afin d'en décorer les triforiums de ses cathédrales, d'en orner les tympanes et les porches de ses églises. Et ces beaux personnages de pierre ou de marbre, gravement alignés dans un mystique recueillement, exprimant la vie intérieure et la poésie surnaturelle de l'âme, impressionnent en effet le peuple qui franchit le seuil sacré. . . La statuaire chrétienne devient ainsi un agent fécond de progrès moral et religieux. " <sup>4</sup>

Chez les Grecs, l'art se confondait, pour ainsi dire, avec la philosophie et la religion. Les sages et les artistes étaient mis sur le même rang. Tous les citoyens avaient le plus grand respect pour les statues des dieux. Socrate, fils d'un sculpteur, cisela lui-même un groupe des *Trois Grâces*. Platon regardait la beauté du corps comme la marque ordinaire d'un esprit sain. " L'indifférence d'une nation en matière de sculpture, dit Charles Blanc, accuse un vice dans l'éducation publique. . . Ce n'est pas être complètement religieux que de mépriser ou seulement négliger l'étude de la forme, qui est sortie des mains de Dieu si admirable, si harmonieuse, si profondément belle, que notre esprit suffit à peine à le comprendre et notre langage à le dire. "

Mais cette étude ne doit pas faire tomber dans le sensualisme. Parce que le corps humain est un chef-d'oeuvre, ce n'est pas une raison de le représenter dans toute sa nudité. Une telle reproduction de la beauté corporelle est de nature à ravalier la personne humaine plutôt qu'à l'élever. Du moment que l'art prend l'homme pour objet, il ne doit chercher à exprimer que ce qu'il y a de beau en lui : les formes les plus nobles du corps, le rayonnement de la vie, le reflet de l'âme sur la physionomie. Pour être suffisamment drapé, le corps ne perd rien de sa beauté. La statue de *Minerve* et la plupart des bas-reliefs du *Parthénon*, par Phidias, repré-

---

<sup>4</sup> L'abbé Hurel : *L'art religieux contemporain*.

sentent des personnages vêtus. Les autres sont en partie drapés. En sont-ils pour cela moins beaux et moins admirables ? Est condamnable surtout le nu complet, le nu troublant, qui ne peut être excusable, chez l'artiste, ni par le désir de révéler sa science de l'anatomie, ni par l'enthousiasme qu'excite en lui la beauté des formes humaines, puisque ces deux raisons n'empêchent nullement de couvrir ce qui doit l'être, ne fût-ce que par une draperie volante. " Les sculpteurs grecs de la meilleure époque, dit le Père Lacouture, <sup>5</sup> sans autre lumière que le tact exquis dont ils étaient doués, s'appliquèrent à éviter dans leurs oeuvres tout ce qui pouvait provoquer les passions, afin que rien ne troublât l'admiration des spectateurs. Leurs oeuvres, loin de rien perdre à cette absence d'attraits inférieurs, y trouvent une supériorité de beauté qui a fait le ravissement des siècles. De nos jours malheureusement, le plus grand nombre des artistes (en Europe) méconnaissent cette vérité et suivent une voie opposée. Leur première préoccupation paraît être de parler aux sens le langage de la passion. " " Alors ce n'est plus la beauté qui charme, ajouterait Winckelman, c'est la volupté qui séduit. " Hégel s'exprime ainsi sur le même sujet : " La pudeur est un commencement de courroux intérieur contre quelque chose qui ne doit pas être. L'homme qui a conscience de sa haute destination intellectuelle doit considérer la simple animalité comme indigne de lui. Il doit cacher, comme ne répondant pas à la noblesse de l'âme, les parties du corps qui ne servent qu'aux fonctions organiques et n'ont aucune expression spirituelle. " <sup>6</sup> Quand il est esthétique d'ailleurs et qu'il laisse suffisamment voir ou deviner la forme corporelle, le vêtement apporte de la variété dans une oeuvre et lui aide à

<sup>5</sup> *Esthétique fondamentale.*

<sup>6</sup> Voir aussi *L'art et la morale*, par le Père Sertillange.

satisfaire aux conditions de la beauté. C'est ce que nous allons constater maintenant par l'étude du beau dans l'art du sculpteur.

Les qualités du beau appliquées à la sculpture se trouvent dans l'expression, la proportion, la variété, l'unité et l'harmonie. Et d'abord, disons-nous, dans l'expression. Pour nous donner l'émotion esthétique, une idée doit jaillir de l'oeuvre sculpturale. Le physique seul de l'homme n'a jamais suffi à inspirer une oeuvre vraiment artistique. Nous sommes trop habitués à voir la personne humaine vivante pour nous laisser émouvoir par sa représentation inerte. Il faut donc que la vie paraisse animer les formes du corps, qui ne sont, pour ainsi dire, que l'enveloppe de l'esprit. Le modelé de la physionomie surtout sera transfiguré par la vie intellectuelle et morale.

Les maîtres n'ont jamais perdu de vue cette alliance nécessaire de la forme et de l'idée, ce rapport étroit entre le corps et l'esprit. Phidias, par exemple, en sculptant son *Jupiter Olympien*, communiqua au visage du père des dieux l'expression d'une haute puissance, d'une aimable bonté et d'une douce sérénité. Dans son *Moïse*, Michel-Ange montre la force physique et morale unie à l'énergique sévérité qui caractérisa le législateur des Hébreux. Rude, dans son *Chant du départ*, exprime l'enthousiasme qui s'empare de tous, même des vieillards et des enfants, au cri d'alarme de la patrie. Cette expression et cette vie, il les obtient au moyen de l'attitude des personnages, de leurs gestes et du jeu de leur physionomie. La pierre semble crier, s'agiter, s'élancer vers l'ennemi. C'est que l'expression est ce qui anime et transfigure la matière. Plus cette expression est naturelle, majestueuse, élevée, plus l'oeuvre est digne d'admiration. " Les beaux-arts, a dit Joubert, ont pour seule noblesse et tous ne doivent avoir d'ambition que de faire imaginer des âmes par le moyen des corps. "

Pour que l'oeuvre sculpturale soit parfaite, la manifestation des sentiments élevés doit s'allier à la beauté des formes corporelles. Or la beauté des formes sculptées s'exprime par le caractère et l'idéalisation du modèle. Vus de près, les plus beaux sujets laissent toujours paraître quelque lacune. Il faut donc corriger les défauts observés dans les individus pour s'élever à la perfection idéale de l'espèce. Par exemple, qu'un artiste veuille sculpter un cheval. S'il a le désir de produire une oeuvre parfaite, il ira étudier le noble animal d'après nature. Il observera que tous les chevaux ne sont pas exactement semblables. L'un a la taille haute ou élancée, l'autre les membres lourds et trapus. Celui-ci se distingue par une crinière longue et fournie, celui-là par une tête élégante et altière. Mais tous ces chevaux ont des caractères communs qui les classent dans la race chevaline. L'artiste choisira parmi ces caractères ceux qui appartiennent à l'espèce et en composera un type qui se rapprochera le plus possible de la perfection qu'il a conçue.

Quand il s'agit de la forme humaine, la tâche est plus ardue, car ici la variété est presque infinie. Qui pourra énumérer les qualités, les physionomies et les expressions diverses qui se trouvent dans l'humanité? Aucun type ne peut donc représenter le genre humain. Mais l'art peut arriver à produire une figure qui exprime la beauté de l'homme, sa noblesse ou sa grâce. La méthode restera la même. L'artiste s'élèvera des qualités individuelles aux qualités génériques, par la comparaison de son oeuvre avec ce que la nature lui offre de plus beau et ce que son imagination lui inspire de plus parfait. Phidias et tous les grands sculpteurs ne cessaient d'étudier ainsi les meilleurs modèles. C'est par ce moyen qu'ils arrivèrent à un degré supérieur de perfection dans leurs ouvrages. " L'oeuvre de Phidias étant à la fois caractérisée et belle, a écrit Charles Blanc, elle était une oeuvre de



sculpture par excellence. En effet, le caractère, qui peut suffire à la peinture, ne suffit point à la statuaire. Il lui faut encore la beauté. Pourquoi? Parce que la statuaire, n'ayant pas d'autre moyen d'expression que la forme, ne peut à aucun prix la sacrifier. Tandis que les peintres, pour compenser l'altération des belles formes, ont à leur disposition le trésor des couleurs, l'éloquence de l'âme dans les yeux, la transparence du teint, toutes les apparences de la vie, toute la signification de la nature qui encadre leurs personnages, le sculpteur ne dispose que d'un marbre froid, d'un bronze dur, et ce bronze, ce marbre, sans la beauté des formes, ne sont plus qu'une disgrâce pesante, une offense matérielle qui s'impose au regard. " 7

L'expression sculpturale n'admet pas l'exagération. Le mot statuaire est un dérivé de *stare*—être debout. Cette étymologie laisse assez entendre qu'une statue doit posséder un parfait équilibre. Et, pour que le regard ne soit pas offensé, cet équilibre sera non seulement réel, mais apparent. Il doit en être de lui comme de la solidité en architecture. Tout mouvement violent, exagéré, nuit à cette apparence de stabilité, de calme, de repos qui convient à une statue. Par conséquent, les situations que le sculpteur doit préférer sont celles qui expriment des actions peu compliquées, des passions contenues ou des états passifs de l'âme, par exemple l'orgueil d'une victoire, comme dans le *David* de Michel-Ange, l'humilité jointe au repentir, comme dans la *Madeleine* de Canova. Il n'en est pas de même dans le bas-relief. Ici, le sculpteur peut à son gré agiter les membres, déployer les draperies de ses figures. Le marbre qui les soutient corrigera tous les mouvements qui, dans l'espace, paraîtraient trop hardis.

Pour rester vraie et belle, la statuaire doit de même ban-

---

7 *Op. cit.*

nir l'excès dans le jeu de la physionomie. Par exemple, l'admiration poussée jusqu'à la stupéfaction, la crainte devenue voisine de l'épouvante pourront peut-être un moment saisir les spectateurs, mais ce ne sera qu'aux dépens de la pureté des lignes et de l'effet soutenu. La dignité même du dieu ou du héros représenté n'est-elle pas une raison de garder à l'oeuvre une certaine sobriété de mouvement et d'expression? La divinité doit rester au-dessus des passions humaines et le héros conservera, même dans la douleur, sa force et sa grandeur d'âme.

La statuaire antique nous fournit également des modèles de retenue et de mesure dans la pose et l'expression. Les *Laocoon*, les *Niobides* nous montrent le paroxysme de la douleur tempéré par la modération des mouvements ainsi que par l'expression d'une admirable fermeté. On ne doit faire exception que pour deux ou trois oeuvres, comme le *Gladiateur combattant* et le *Discobole*, qui rachètent la violence du mouvement par la science de l'anatomie et le naturel du geste. "Condamné par les bornes de son art, dit encore Charles Blanc, à ne saisir qu'un instant du mobile spectacle de la nature, le sculpteur, plus encore que le peintre, doit choisir cet unique instant de manière que notre pensée y ajoute facilement ce qui a précédé et ce qui doit suivre. Puisque tout personnage de la peinture et de la statuaire est fatalement immobile et puisque la figure sculptée est encore plus immobile que la figure peinte, ne faut-il pas que notre imagination prête aux ouvrages de l'art le mouvement et la vie dont ils n'ont que l'apparence? L'essentiel est donc pour l'artiste de mettre notre esprit en activité, de façon à nous faire voir par les yeux de la pensée ce que réellement nous ne voyons point."

La statuaire ne saurait représenter le vice, qui est un type de laideur. Puisque le mal est un désordre, il est incompatible avec le beau, qui est la splendeur de l'ordre. La sta-

tuaire, qui immobilise l'action, ne peut s'abaisser à perpétuer le laid. Elle est donc heureusement condamnée à ne représenter, à ne symboliser que des oeuvres saines, des sentiments généreux, des idées nobles ou héroïques. Toutefois, il est permis au sculpteur d'exprimer des caractères bas et vils, au moyen d'êtres inférieurs ou de mélanges fantastiques de l'homme et de l'animal. Les Grecs, qui comprenaient excellemment l'art sculptural, inventèrent les faunes, les satyres et les centaures pour représenter les bas instincts de l'humanité. La bestialité introduite dans ces figures motive l'expression du vice et apporte le caractère là où ne pouvait être la beauté. Lorsque ces créations entrent dans un groupe où se trouve la figure humaine, comme dans le *Thésée vainqueur du Minotaure* de Claude Ramey, elles servent à faire ressortir la noblesse de l'homme déjà relevée dans cet exemple par les traits de l'héroïsme. Au moyen âge, les sculpteurs firent aussi usage d'êtres fabuleux ou fantastiques, pour symboliser le vice et l'antagonisme entre le bien et le mal. L'ornementation sculptée de cette époque nous offre une variété infinie de ces bêtes imaginaires. Le démon est représenté sous toutes les formes. Il est tantôt griffon, chimère ou sphinx, tantôt serpent, aspic ou dragon. Le symbolisme, dans l'art, peut donc excuser jusqu'à la représentation de monstres hideux.

La deuxième qualité du beau est la proportion. En sculpture, la proportion, il faut le remarquer, n'est pas libre, mais elle est imposé à l'artiste par la nature même de l'être qu'il représente. Le créateur a donné aux membres et aux organes de chaque espèce vivante des rapports de grandeur immuables, constants. Méconnaître ces rapports dans les oeuvres d'art serait évidemment s'éloigner du vrai, première condition du beau. La caricature seule a le droit de recourir à une sorte d'anamorphose, unique moyen d'atteindre son but, qui est de ridiculiser.

L'idée de proportion éveille nécessairement celle de comparaison, de relation, et, par suite, de commune mesure entre les différentes parties d'un tout. Nous avons vu qu'en architecture <sup>8</sup> l'unité de mesure est le module ou demi-diamètre de la colonne à sa base. Il fallait quelque chose de semblable, une règle, un *canon*, pour déterminer les proportions modèles du corps humain et guider les artistes dans leurs oeuvres. Les maîtres de l'art, chez les différents peuples, n'ont pas toujours été d'accord sur ce point et plusieurs systèmes ont été proposés.

Selon Prisse d'Avennes et Marchandon de la Faye, <sup>9</sup> les Egyptiens avaient choisi la main pour unité de mesure. Ce membre, paraît-il, est le seul qui grandisse constamment dans la même proportion avec les autres parties du corps. Mais comme la main entière fut considérée trop longue pour préciser toutes les grandeurs, les Egyptiens recoururent à l'un des cinq doigts, le médium. Plus tard, chez les Grecs, le canon des Egyptiens fut perfectionné par Phidias, Polyclète et les autres grands sculpteurs. Polyclète exécuta une statue modèle où il fixa avec soin les proportions du corps humain. Elle représentait un des gardes du roi de Perse armé d'une lance. Les artistes la regardaient comme faisant loi. " Les canons des rivaux de Polyclète, disaient-ils, étaient l'ouvrage de l'art, mais celui-ci est l'art lui-même. " Vitruve paraît avoir été le premier à prendre la tête comme unité de mesure du corps humain. " La tête, dit-il, depuis le bas du menton jusqu'au sommet, forme la huitième partie (de la stature). " Il fait remarquer aussi que l'homme, debout, les bras étendus en croix, se trouve avoir une hauteur égale à la largeur et peut être contenu dans un carré. Les modernes suivent géné-

<sup>8</sup> *Le beau en architecture* — *Revue canadienne*, mars 1918.

<sup>9</sup> *Histoire de l'art égyptien d'après les monuments*.

ralement le système de Vitruve, tel qu'il est exposé depuis la Renaissance dans les écrits des peintres, des sculpteurs et des anatomistes. Jean Cousin, surnommé le Michel-Ange français, a laissé le même canon dans ses ouvrages didactiques. D'après ce système, il y a trois longueurs de tête pour le tronc, y compris le cou, et quatre pour les jambes. La longueur du bras mesure trois têtes, et celle de la main, une face (trois quarts de tête). Il établit également les proportions de la tête d'adulte, qu'il divise en quatre parties égales ou quatre longueurs de nez. Enfin, il fait remarquer que le crâne, chez l'enfant, est plus grand que chez l'adulte, par rapport au reste de la tête. Des canons semblables, que l'on trouve dans les ouvrages spéciaux, rappellent la mesure des yeux, des oreilles, de la bouche et de toutes les parties du corps.

Plusieurs auteurs apprécient de plus les changements que subissent les proportions de la stature avec l'âge. Parmi eux, Watelet est l'un des plus clairs. Voici l'essentiel de son intéressante théorie. Les proportions de l'enfant ne sont pas le diminutif exact de celles de l'homme fait, et l'on ne peut représenter le premier en diminuant proportionnellement toutes les parties du second. La tête, par exemple, dans l'enfance, est beaucoup plus grosse, comparativement au corps, que dans les âges subséquents. A trois ans, cinq fois la longueur de la tête forme la hauteur de l'enfant. A quatre, cinq et six ans, sa hauteur est de six têtes et plus, pour arriver, dans l'âge fait, à huit têtes. La proportion de sept têtes et demie convient à un jeune homme à la fleur de l'âge et dont une éducation délicate n'a pas encore permis le développement complet. C'est ainsi que se trouve proportionné l'*Antinoüs*. Une hauteur de huit têtes pour la figure entière convient à la stature d'un jeune homme dans le plein épanouissement de ses forces et rompu aux exercices physiques. C'est celle qui a été

observée dans le *Gladiateur combattant*. L'âge viril se caractérise par des formes moins allongées. La statue de l'*Hercule Farnèse* a un peu plus de sept têtes et demie. Il semblerait que l'artiste a voulu faire sentir par cette petite diminution la consistance que laissent prendre aux hommes de cet âge des mouvements plus réfléchis et moins impétueux. L'approche de la vieillesse doit donner des formes encore plus trapues qui dénotent l'appesantissement des parties solides. Le *Laocoon* n'a que sept têtes et demie. Dans l'âge extrême, le dépérissement occasionne différents changements dans les proportions qui ne doivent plus être évaluées. Le canon ainsi compris laisse néanmoins certaines libertés au sculpteur. Dans le corps humain, les parties peuvent se prêter à l'expression d'un caractère déterminé sans déroger aux proportions normales, pourvu que l'unité de mesure soit toujours prise dans l'homme même. Si l'artiste observe les relations réciproques de grandeur entre les différents membres, rien ne l'empêche de figurer à son gré des personnages trapus et lourds, ou élégants et légers. Car le canon s'applique au squelette, composé de parties osseuses et rigides, mais non à la musculature ni à la chair. En prononçant ou en atténuant ces dernières, le sculpteur peut donc exprimer le caractère qu'il désire. Nous trouvons deux beaux exemples d'applications différentes du canon dans l'*Hercule Farnèse*, de Glycon, et le *Mercure volant*, de Jean de Bologne. Le premier, par ses muscles prononcés, exprime une force physique imposante, tandis que le deuxième personnifie l'élégance, l'agilité, au moyen de la sveltesse des formes et de la hardiesse de l'attitude.

De ce qui précède nous pouvons déduire que la science première du sculpteur est l'ostéologie, qui étudie la forme et les proportions des os dans l'ensemble et dans chacune des parties de l'espèce vivante. Beaucoup moins importante est la myologie, ayant pour objet les parties élastiques du corps,

car celles-ci sont sujettes à la variété infinie que la nature est chargée de présenter dans les individus. " Je tiens, disait Ingres, à ce qu'on connaisse bien le squelette, parce que les os forment la charpente même du corps, dont ils déterminent les longueurs, et qu'ils sont pour le dessin des points continus de repère. Je tiens moins à la connaissance anatomique des muscles. Trop de science en pareil cas nuit à la sincérité du dessin et peut détourner de l'expression caractéristique pour conduire à une image banale de la forme. "

La variété est la troisième qualité du beau. Dans la statuaire, la variété est, on le comprendra sans peine, une condition de logique et d'esthétique. Le sculpteur représente un être vivant. Il doit donc bannir de son oeuvre la raideur et la contrainte, incompatibles avec le mouvement et la vie. Un personnage reproduit dans l'attitude d'une sentinelle fixe accuserait une immobilité qui ne tarderait pas à fatiguer le regard du spectateur. Cette apparente rigidité ne convient qu'aux représentations de personnes couchées dans la mort comme il a été fait dans certains tombeaux. Hors ce cas, l'artiste choisira des attitudes et des poses exprimant l'aisance, la souplesse, l'action. Or rien de plus divers que les attitudes et les mouvements de l'homme. Même au repos, nous pouvons donner à nos membres une infinité de positions différentes. Il est donc facile d'obtenir la variété voulue.

Comme les mouvements chez l'homme ne se produisent pas ordinairement avec symétrie, il ne doit pas y avoir non plus symétrie parfaite dans l'attitude des quatre membres. L'un d'eux au moins prendra une pose un peu différente des autres. Les sculpteurs grecs, et, à leur exemple, certains artistes modernes, ont su donner une aisance et une grâce frappantes à la représentation de personnages immobiles, comme les caryatides, simplement par la flexion légère d'un bras, d'une jambe. Souvent dans une statue l'un des deux

bras s'étendra en un geste franchement articulé, comme dans celle de *Marc-Aurèle* à Rome. C'est ici le signe énergique d'un héros apportant la paix à un peuple irrité et envahi par l'ennemi. Parfois, la tête ou même tout le corps sera incliné, pour marquer certains mouvements physiques ou certains sentiments de l'âme, ou bien encore pour rendre l'attitude d'une personne appuyée sur un accessoire, comme dans le *Satyre* de Praxitèle ou l'*Hercule Farnèse*. Enfin le torse et tous les membres seront représentés quelquefois en une action vigoureuse, comme on le voit chez le *Discobole*, et surtout chez le *Gladiateur combattant*. Il faut toutefois reconnaître que le mouvement, dans le dernier exemple, est un peu violent pour la statuaire. Lorsqu'il s'agit d'un groupe, la variété est plus facile encore, et elle s'impose aussi davantage, parce que les éléments dont dispose le sculpteur sont plus nombreux. Toutefois, lorsque tous les personnages du groupe s'acquittent d'une même action, comme dans les *Chanteurs* de Luca della Robbia, il ne faut pas chercher la diversité aux dépens de la vérité.

Que le sculpteur vivifie donc son oeuvre par le mouvement et les contours variés. Les grands artistes ont toujours vu la beauté de l'homme non seulement dans sa physionomie, mais dans son attitude et dans toute sa stature. C'est pourquoi un sujet bien ordonné plaît déjà par sa silhouette et révèle sa beauté même à distance. Quand une personne se dirige vers nous, ne se dessine-t-elle pas d'abord par ses mouvements et ses attitudes ? Le caractère d'un homme et les sentiments qu'il éprouve se manifestent aussi plus ou moins dans tout son être. " Chez l'homme, dit Marion,<sup>10</sup> la facilité du mouvement est un signe habituel de certaines qualités morales qui sont précisément celles qui plaisent le plus. Par exemple, la

---

<sup>10</sup> *Leçons de psychologie.*



souplesse et l'abandon du mouvement sont des signes de confiance, de sympathie, de bonté. . . ”

Il ne suffit pas de rechercher l'action, le mouvement, il faut tendre aussi à sa qualité esthétique. Chez les anciens, on attachait tant d'importance à l'élégance du geste, à la noblesse du maintien, qu'on leur imprimait un caractère religieux. Tel beau mouvement qu'on avait admiré chez une vierge portant les vases du sacrifice, ou dans l'action d'un jeune homme vaquant aux cérémonies, devenait un rite. Les artistes allaient aussi au milieu des danses étudier les belles poses, les allures agréables, et choisir celles qu'ils trouveraient dignes d'être fixées par la sculpture. Au théâtre d'Athènes, les spectateurs étaient tellement sensibles à la convenance du geste que tout ce qui s'en éloignait était censuré sans pitié.

Le geste de la main est le plus apparent et aussi le plus expressif. C'est dire combien il importe qu'il soit esthétique. La première qualité du geste est le naturel. Il doit être dicté par une sorte de facilité native qui le rend significatif sans affectation ni raideur. Mais le naturel n'est pas suffisant. Le style doit aussi imprimer son cachet au geste en l'idéalisant. Quelle différence y a-t-il donc entre l'idéal et le naturel? L'idéal est ici la marque, le caractère communiqué au geste en le résumant et en lui donnant l'apparence de la durée. Un signe, un geste peut être fait de diverses manières aussi expressives les unes que les autres, mais sans avoir la même beauté. Dans ces nuances, souvent insensibles au vulgaire, l'artiste saura distinguer celle qui convient à son oeuvre, à savoir le geste typique, durable, idéal.

Contrairement à l'acteur, qui est obligé quelquefois d'amplifier son action pour mieux faire sentir certains passages, le statuaire doit choisir le mouvement qui se prête le mieux à être représenté immobile, cristallisé, éternel. L'exagération nuirait à cette représentation. La sculpture étant muette, un geste outré désavouerait ce silence.

Dans la statuaire, la draperie est un autre élément de variété et même d'élégance, et par draperie, il faut entendre ici tout vêtement qui, n'ayant rien de spécial, peut convenir à tout climat, à tout pays. Le costume, au contraire, est le vêtement particulier d'un peuple, d'une époque. L'antiquité, dans ses meilleures périodes, drapa ses figures, tandis qu'aux siècles de décadence, elle les costuma. La draperie ne doit pas adhérer complètement à la peau. Ce serait manquer à la pudeur et même au vrai sentiment de l'art. A quoi servirait le vêtement si le nu transparaissait au travers? Une figure ainsi drapée ne montrerait que des formes émoussées et serait moins chaste que la nudité même. D'autre part, le vêtement ne doit pas tellement cacher le corps et les membres qu'on n'en puisse plus découvrir le mouvement. Le sculpteur et le peintre sacrifieraient par là-même l'un des plus grands moyens d'expression. Il faut donc un juste milieu. Molière, dans les vers suivants sur la *Gloire du Val-de-Grâce*, exprime élégamment ce que demande ici l'art :

.....ces belles draperies,  
 Dont l'ornement aux yeux doit conserver le nu,  
 Mais qui pour le marquer soit un peu retenu,  
 Qui ne s'y colle point, mais en suite la grâce...

S'il faut que le vêtement montre le mouvement de la figure, il doit faire voir aussi l'action que cette figure vient de terminer, et cela, par le brisement des plis, dont la tendance à une première direction a été contrariée par une direction nouvelle. On ne peut réussir cette partie d'une oeuvre sculpturale sans l'étudier d'après nature. C'est du reste ce que faisaient les maîtres. Ils avaient tellement l'amour de la vérité dans l'art que, souvent, ils étudiaient les membres d'abord nus, puis drapés.

Les Grecs, ces maîtres immortels, nous ont enseigné comment traiter le vêtement dans la sculpture. Quelle grâce, quel naturel, quelle élégance, par exemple, dans les *Victoires* drapées du temple de la Victoire Aptère, à Athènes ! Les plis s'effacent, s'écartent, se pressent, se creusent ou se cassent, suivant les formes qu'ils recouvrent et le mouvement du sujet. Il est vrai que le vêtement des Grecs était plus esthétique que le costume moderne. Il laissait mieux voir le modelé et l'action du corps, prêtait à la stature une aisance noble et distinguée. Mais il faut dire aussi que les artistes ont su tirer avantage de toutes ces qualités dans leurs oeuvres. Le perfectionnement le plus raffiné de la draperie se trouve dans la frise du *Parthénon* exécutée par Phidias. Il était réservé à ce grand sculpteur de révéler jusqu'à quel point le vêtement peut devenir l'image de nos habitudes morales. Les tuniques des jeunes filles qui forment la procession des *Panathénées* prennent un caractère religieux par la symétrie et la régularité de leurs plis. Ces draperies, qui semblent n'avoir été touchées par aucune main, ni même par le souffle du vent, témoignent en quelque sorte de la virginité de celles qui les portent. Phidias et ses contemporains ont si bien nuancé l'expression du vêtement que les statues et les bas-reliefs exécutés par eux et qui nous sont parvenus tronqués peuvent être reconnus par ces nuances. La draperie de ces sculptures révèle clairement quel est le dieu ou le personnage représenté et quelle action il accomplit. C'est ainsi que, par la puissance d'un art insurpassable, le vêtement est devenu l'expression muette d'une condition, d'un état d'âme.

Mais l'artiste n'a pas toujours le choix du vêtement, et parfois le costume moderne s'impose avec tous ses défauts. Ce costume, au lieu de laisser soupçonner les formes du corps, les dissimule, les contrefait ou les gêne, et, pour observer les convenances historiques sans pécher contre les règles de l'art, le

sculpteur est parfois obligé de s'écarter de l'imitation littérale. C'est ce que fit Houdon pour son *Voltaire*. La statue étant destinée à un intérieur, il habilla son sujet d'une ample draperie possédant tout à la fois le caractère d'une robe d'étude et celui d'une toge.

Cependant, lorsque la figure doit occuper un haut piédestal, au milieu d'une place publique, d'autres conditions s'imposent à l'artiste qui est bien obligé alors de vêtir son sujet du costume historique. Même dans ce cas, par une introduction de certains accessoires du vêtement, un sculpteur de goût donnera un caractère esthétique à son travail. Un roi, par exemple, sera revêtu de son manteau, un juge, de sa toge. Les attributs, ou objets symboliques accompagnant le personnage, finiront de préciser la signification de l'oeuvre.

Reste à considérer les deux dernières qualités du beau en sculpture : l'unité et l'harmonie.

L'unité que le sculpteur doit principalement chercher dans son oeuvre est celle qu'on pourrait appeler unité de convergence. C'est la qualité par laquelle l'expression du geste et celle de l'attitude répondent à l'expression du visage. C'est l'union organique qui fait que, dans un groupe, tous les personnages sont ordonnés de manière à faire valoir l'idée maîtresse de la composition. La puissance d'expression d'une oeuvre dépend de cette convergence des éléments sensibles mise en rapport avec l'idée et le sentiment de l'artiste. Voyez dans le *Chant du départ* de Rude comme tous les personnages paraissent animés du même enthousiasme et s'élancent unanimement à la défense de la patrie, comme tous les éléments sont conçus de façon à exprimer le plus pur patriotisme ! Un autre bel exemple d'unité parfaite en sculpture se trouve dans une oeuvre ancienne appelée *Diane chasseresse*. La déesse et la biche qui l'accompagne s'avancent comme mues d'un même élan. Pour marquer davantage l'union des deux

éléments du groupe, l'artiste a représenté Diane tenant la biche par une corne. On ne peut mieux comprendre l'unité.

C'est donc en créant des parties faites l'une pour l'autre, et en conformant leur expression à l'idée dominante de la composition, que l'on obtiendra l'unité désirable, l'unité vivante. Le résultat, si l'on suppose par ailleurs qu'on a tenu compte des autres conditions du beau, sera la délicate harmonie des maîtres. La sérénité qui émane de leurs oeuvres, le charme qu'elles laissent dans l'âme sont la preuve de compositions vraiment harmonieuses. Même en un sujet douloureux ou convulsif, elles produisent encore cette impression de calme qui distingue l'art du réel. Le *Laocoon* ou la *Niobé*, le *Christ* de Carpeau ou la *Pieta* de Michel-Ange possèdent une dignité, une majesté qui s'élève bien au-dessus du spectacle que nous offrirait une réalité correspondante.

Deux cas particuliers à la statuaire s'offrent maintenant à notre étude : les *tenons* dans les sujets détachés et la *perspective* dans les bas-reliefs. Lorsqu'un membre de la figure sculptée s'éloigne de la masse au point de causer un manque de solidité, l'artiste est obligé de le soutenir au moyen d'un *tenon*. On appelle ainsi une partie étrangère au corps de la statue et que le sculpteur conserve ou place pour assurer une résistance suffisante à l'oeuvre. Les *tenons* sont aussi des accessoires qui entrent dans certaines compositions simplement comme motifs adhérents, par exemple une stèle ou un tronc de colonne.

Ces additions motivées sont-elles inesthétiques ? Oui, si l'artiste ne sait pas les dissimuler habilement ou s'en servir comme d'objets nécessaires à la figure sculptée. Certains statuaires les utilisent pour meubler des vides qui, sans cela, seraient trop considérables, ou pour élargir la partie inférieure de la statue et lui donner plus de stabilité. Parfois les *tenons* permettent aussi de produire de la variété en opposant,

par exemple, l'écorce rugueuse d'un tronc d'arbre, ou les plis prononcés d'une draperie, à la surface unie de la chair.

Nous trouvons des exemples de *tenons* qui figurent avec art dans les marbres antiques. Le *Faune* de Praxitèle s'appuie élégamment sur un tronc d'arbre, comme pour prendre un peu de repos au milieu de ses courses champêtres. La biche qui accompagne la *Diane chasseresse* bondit près d'une tige morte, pour annoncer la forêt où va s'enfoncer la déesse. La jambe droite du *Discobole* de Naucydès est rattachée à une souche par un *tenon* qui aide à contrebalancer le poids du disque que le jeune homme, le *Discobole*, tient à la main gauche. Chez les modernes, Pradier fut peut-être celui qui se joua le plus des difficultés que présentent les *tenons*. " Il y voyait, dans certains cas, dit Charles Blanc,<sup>11</sup> non pas un aveu de l'impuissance du sculpteur, mais une nécessité heureuse, et par cela seul que de pareils moyens sont étrangers à toute imitation de la nature, il les considérait comme indiquant avec franchise une oeuvre façonnée de main d'homme, une forme adhérente encore, par une attache dernière, au bloc de marbre d'où le génie de l'homme l'a tirée. "

Mais cette habileté de l'artiste dans la pratique de son art n'empêche pas que, d'une manière générale, on doive éviter l'emploi des *tenons*. Trop souvent ces parties ne deviennent nécessaires que par une trop grande hardiesse du sculpteur à reproduire des mouvements violents. De ce point de vue, Michel-Ange enseignait la modération du geste en sculpture par cette hyperbole: "Il faut qu'une statue se compose de telle sorte qu'elle puisse rouler du haut d'une montagne sans qu'aucun de ses membres vienne à se rompre. "

En ce qui concerne la perspective, les sculpteurs grecs n'ont jamais oublié que le fond de leurs bas-reliefs était un plan solide et qu'ils ne pouvaient le considé-

---

<sup>11</sup> *Op. cit.*

rer comme représentant l'atmosphère. Toujours logiques dans leur art, ils n'ont jamais essayé de reproduire, en sculpture, l'apparente profondeur d'un tableau. Les ombres que porte un bas-relief sur le fond d'où il sort accusent assez clairement la présence de ce fond et c'est un contresens que d'y représenter des objets éloignés. Du reste, si l'on voulait faire cette représentation, il faudrait diminuer graduellement la dimension des figures suivant les règles de la *perspective*. Mais les ombres portées<sup>12</sup> seraient nécessairement aussi fortes pour les parties éloignées que pour les rapprochées et il y aurait encore là contradiction. Non, le sculpteur ne peut dans le bas-relief produire la même illusion qu'en peinture, et, en voulant simuler l'espace, il s'éloigne sans raison de la vérité. La sculpture antique, avec son manque de *perspective*, est plus esthétique que le bas-relief moderne dans son ambition à représenter la profondeur. On ne peut alléguer, pour expliquer cette abstention de la part des Grecs, qu'ils ne connaissent pas la *perspective*, car, au dire de Vitruve, des peintres contemporains d'Eschyle avaient déjà appliqué les lois de cet art à des décorations scéniques. Ce n'est donc point ignorance de leur part. La vérité, c'est que leur goût esthétique se refusait à rompre la gravité de l'architecture par des représentations qui eussent paru percer la muraille pour se continuer au-delà.

Signalons aussi le défaut de ces bas-reliefs où le raccourci des objets est nécessairement trop prononcé, où, par exemple, le pied d'une jambe représentée en mouvement paraît toucher la cuisse. Encore une fois, pourquoi rechercher puérilement des illusions impossibles ou permises seulement en peinture ? Il vaut beaucoup mieux obéir à des lois logiques et satisfaire à des vérités indiscutables que d'intéresser sim-

---

<sup>12</sup> On appelle *ombres portées* des ombres projetées sur une surface par un corps éclairé.

plement par des poses hardies ou certains jeux de lumière et d'ombre. Le sculpteur gardera la bonne voie, s'il se dirige suivant les principes et les modèles de l'art grec et s'il respecte les limites que cet art s'est lui-même imposées. Toujours mesurés dans leur élan, toujours délicats dans leurs oeuvres, les Grecs nous enseignent que la sculpture en bas-relief n'est jamais mieux dans son rôle que lorsqu'elle épouse le caractère de l'objet ou du monument qu'elle décore. Les frises du *Parthénon*, sculptées par Phidias, sont, dans ce sens, de la plus haute qualité et montrent la perfection idéale du bas-relief. Comme elles sont admirables ces figures qui se succèdent en une longue et majestueuse procession et qui semblent passer en effleurant la muraille, comme des fantômes prêts à s'effacer au moindre souffle d'un vent indiscret ! Aussi l'auteur de cette frise restera le maître immortel de tous ceux qui manient le ciseau. Nul ne parviendra jamais à produire des oeuvres qui surpassent en grandeur et en sublimité celles de cet Homère de la sculpture.<sup>13</sup> Que les artistes rafraîchissent et fortifient donc leur talent par la contemplation de cet art toujours jeune et auquel on peut appliquer ce vers de Boileau :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Cet article ne serait pas complet sans quelques notions sur la composition sculpturale. L'effet plus ou moins puissant de l'oeuvre du sculpteur dépend de la manière dont les éléments sont associés, ainsi que de l'expression générale. Premièrement, la combinaison des parties doit montrer chez l'artiste l'unité de conception et de but. A cet effet, il faut qu'il tienne compte de la dépendance de certains éléments quant à leur position et à leurs proportions relatives. Deuxièmement,

<sup>13</sup> Voir une étude des oeuvres de Phidias dans *L'Art ancien*, par Pellissier.



L'expression doit être en rapport avec le sujet et chacune des parties concourir à rendre la composition claire et saisissante. C'est une condition *sine qua non* d'unité. L'art de la composition pour le sculpteur consiste donc principalement à bien grouper les éléments et à leur donner l'expression qui leur convient. Comme nous avons déjà étudié ces qualités du beau dans la sculpture en général, nous ne les considérerons ici que du point de vue de l'invention et de la technique.

Faisons remarquer d'abord que la qualité du groupement, dans une composition sculpturale, dépend beaucoup plus du développement des facultés esthétiques de l'artiste que des principes sur lesquels il peut s'appuyer, car ce groupement peut se faire d'une infinité de manières. Les principes, ici, se déduisent plutôt des oeuvres individuelles des maîtres que de l'ensemble de la sculpture. Ils ne sont donc pas applicables à tous les cas. Il est cependant des formes de composition généralement agréables, des arrangements des parties universellement reçus comme esthétiques. L'artiste ne peut facilement s'en départir sans détriment pour son oeuvre. Telles sont les dispositions fondées sur les deux principes suivants.

Le premier principe s'énonce ainsi : les formes de groupement qui plaisent le plus à l'oeil sont celles qui se rapprochent de la pyramide, du cône, du cercle et de l'ovale. L'expérience est là pour le prouver. La disposition qui donne à l'ensemble une forme plus ou moins pyramidale est souvent employée, parce que, dans toute composition, il y a nécessairement une partie principale et une ou deux autres parties de moindre importance. La pyramide toutefois doit être dissimulée, car si elle était trop apparente elle produirait un effet désagréable. C'est pourquoi il faut briser la ligne d'ensemble en certains endroits. Le deuxième principe est celui-ci : la répétition, l'uniformité, en composition sculpturale, est ordinairement inesthé-

tique, excepté dans certains sujets allégoriques, décoratifs ou religieux, où l'on cherche un effet de repos, une expression du sublime ou une impression profonde quelconque. Enfin rappelons que les personnages sont ordinairement plus rapprochés en sculpture détachée (plein relief) qu'en peinture. On diminue par là le volume de la matière et on supprime les masses inutiles.

Si la composition se réduit à un seul personnage, à une statue, la tâche du sculpteur est évidemment simplifiée. Il lui reste quand même à chercher pour son sujet — comme d'ailleurs pour chacun des personnages d'un groupe — l'attitude, le geste, le vêtement et surtout l'expression, que nous allons maintenant étudier.

Commençons encore ici par une notion générale, en faisant remarquer que les marbres antiques, excellents modèles de beauté plastique, ne peuvent guère rendre l'expression, la grandeur d'âme, les sentiments élevés et surtout la piété. Les divinités grecques, devant généralement leur origine à la glorification de quelque passion, ne pouvaient donner d'autres exemples que ceux d'une beauté corporelle hautement idéalisée et d'une expression saisissante de puissance, de bonté et de dignité. C'est déjà beaucoup, il est vrai, et l'on peut même dire que l'art de Phidias — le plus pur qui fut chez les Grecs — contenait en germe ce spiritualisme religieux que le christianisme est venu étendre, élever et vivifier. Car la révélation a ouvert au monde une voie autrement plus vaste à l'expression des sentiments de l'âme que celle de l'antiquité. L'amour de Dieu, la pureté du cœur, la contrition, etc., sont autant de vertus et d'affections surnaturelles inconnues de l'ancienne Grèce et qui spiritualisent l'art chrétien. Or le reflet de la beauté morale rayonnant sur la figure des saints est un sujet autrement digne d'être idéalisé que la beauté des dieux de la mythologie.

Mais comment rendre cette haute expression ? Il est

impossible ici d'indiquer des procédés. Si le sculpteur n'est lui-même pénétré de sentiments vertueux, il ne peut les informer en son marbre. S'il nourrit depuis longtemps son âme de pensées pieuses, les moyens didactiques lui sont inutiles. On ne peut pas non plus facilement étudier cette expression d'après le modèle vivant, car les formes que prennent certains muscles de la face, dans les émotions et affections de l'âme, sont causées par des contractions et des détentes involontaires qui dépendent uniquement de la sensibilité. Il reste cependant une dernière ressource : l'étude des chefs-d'oeuvre de l'art religieux, surtout de ceux du moyen âge qui rendent si bien la vie morale. Quel reflet de douce sérénité, de calme tendresse, de parfaite pureté dans les statues des cathédrales gothiques !

Quant à l'expression sur le visage de la peur, de la colère et de toutes les émotions violentes, nous avons vu qu'elle ne se prête pas à la statuaire et que c'est par exception que le sculpteur peut y avoir recours. C'est du moins le sentiment de plusieurs auteurs. Quoiqu'il en soit, les règles relatives au jeu de la physionomie peuvent se résumer comme suit : dans les sensations agréables les muscles se dilatent, ils se concentrent vers le milieu du visage dans les émotions pénibles.<sup>14</sup>

L'attitude et le geste, autres facteurs de clarté dans l'expression, sont soumis à des règles d'une application plus facile que les précédentes. Tous les membres doivent prendre des poses qui aident à traduire les sentiments de l'âme, mais le geste, l'un des principaux interprètes de nos émotions, doit particulièrement être expressif. Or le mouvement du bras et de la main sera d'autant plus expressif et esthétique qu'il sera plus naturel. J.-I. Samson a écrit :

L'art, c'est le naturel en doctrine érigée.

---

<sup>14</sup> Cette règle sera développée dans un article sur le *beau en peinture*.

De même que l'acteur modèle quelquefois son geste sur la statuaire, surtout la statuaire antique, de même le sculpteur peut s'inspirer du geste de l'acteur, pourvu qu'il en bannisse l'exagération permise au théâtre. En outre, comme il a été dit plus haut, l'action ici doit être idéalisée, c'est-à-dire rendue typique, durable. En opérant cette idéalisation, on fera bien de se rappeler que la passion incline à étendre le geste, la réflexion à le contracter, l'affection à le modérer.

L'énergie de l'expression traduite par l'attitude du corps et des membres ne doit pas nuire à l'harmonie. Une pose est harmonieuse ordinairement quand il existe un équilibre parfait entre les différentes parties du corps de chaque côté de son centre de gravité. Une pratique contraire à l'harmonie, c'est l'emploi de l'angle droit dans la position des membres. Il faut préférer l'angle obtus, qui est plus gracieux. Enfin beaucoup d'autres notions sur la pose et le geste s'obtiennent par l'étude de l'antique et du modèle vivant, étude que rien ne peut remplacer.

Ce qui précède est bien de nature à persuader que la statuaire est un art difficile, qu'il faut du talent et une préparation sérieuse pour l'exercer. C'est pourquoi, sans doute, il existe moins d'oeuvres de sculpture que des autres arts plastiques — entendez des oeuvres originales et non des reproductions. Le sculpteur se forme par des études constantes, beaucoup d'observation, une grande pratique du dessin et un soin particulier à développer son sentiment esthétique. " Nous transposons d'après notre vision, disait Rodin, et qui n'a point l'oeil rompu au dessin, aux nuances de la forme, ne voit point juste ni aussi bien que nous." Ce n'est donc que par un travail opiniâtre que le sculpteur parvient à une grande puissance de conception et d'exécution. Mais aussi, quelle consolation, quelle joie, quel triomphe, quand il a réussi à dégager une beauté plastique idéale, qu'il a pour ainsi dire recréé un type

humain parfait ! De quel amour fier il considère ce type reproduit en une forme immuable et qui vivra peut-être pendant des siècles !

Cependant la beauté corporelle seule ne suffit pas pour produire un chef-d'oeuvre et il est bon de le rappeler en terminant. Il n'y a pas de grand art sans élévation morale. " Dans les sublimes inspirations réalisées par Phidias et Michel-Ange, dit Roger Peyre,<sup>15</sup> apparaissent toujours, à l'honneur de l'humanité, ces deux idées : la divinité et la patrie. " C'est le christianisme qui a porté la statuaire à sa plus haute expression. Pour le sculpteur chrétien, ce qui intéresse, ce qu'il faut voir à travers le corps de l'homme, c'est l'âme immortelle, l'âme aux idées éternelles. La beauté corporelle, pour lui, n'est qu'un moyen de faire transparaître cette âme et d'atteindre par sympathie celle de ses semblables, pour les élever vers l'idéal souverain, l'idéal de l'infinie et adorable beauté. Comprenant la puissance civilisatrice et l'influence morale de son art, il sent qu'il n'a pas été créé simplement pour reproduire les oeuvres divines, mais pour en être, en quelque sorte, le continuateur. S'il idéalise et transfigure la beauté humaine, c'est pour imiter celui qui l'a créée. Ainsi le commencement et la fin de l'art chrétien se trouvent en Dieu. Divine est son origine et divin son principe, divine sa mission et divine sa fin.

Frère MARTINUS, des E. C.,

Mont-Saint-Louis, Montréal.

---

<sup>15</sup> *Histoire générale des beaux-arts.*

## Les confidences du cousin

— “ Bonsoir, Louise ! Quelle veine de te trouver à la maison ! ”

— “ Tiens ! C'est Jean qui s'est tout-à-coup rappelé que j'existe et que je suis toujours à la maison ! ”

— “ Mais je t'assure, Louise !... Tu sais la vie qu'on mène par le temps où nous sommes... Tout se fait à la course, ou ne se fait pas. ”

— “ Même les visites, Jean ? ”

— “ Pas celle-ci, puisque je suis arrivé et que j'ai le ferme propos de rester. ”

*(Elle va à la fenêtre—Une pause, puis)*

— “ Je m'en doutais ! Le temps s'embrume. Autrement tu courrais les routes dans ton petit quarante-chevaux ! ”

— “ Voyons, es-tu féroce, ce soir ! Le temps de reprendre mon chapeau. ”

— “ Ne fais donc pas l'enfant ! Donne-le moi, ton chapeau, et va prendre le grand fauteuil là, de l'autre côté de la table... ”

*(Un silence—Elle brode)*

— “ Dis donc, Jean, le cercle est-il ouvert, ce soir ? ”

— “ Mais oui, comme d'habitude. ”

— “ Désert alors ? ”

— “ Encore !... Mais je te dis que je suis venu tout droit, sans passer par ailleurs... Au reste, pourquoi l'aurais-tu en grippe, le cercle ? ”

— “ Je ne l'ai pas en grippe. Je l'aime même beaucoup... quand il est fermé ! ”

— “ Là !... Pourtant je t'assure qu'il n'est pas dangereux, ce pauvre cercle. Tout au plus est-il l'apéritif de ma vie de vieux garçon. ”

— “ Pourquoi l'apéritif plutôt que le pousse-café ? ”

— “ Heu !... Parce que... Enfin, laisse-moi fumer, veux-tu ? ”

— “ Bien sûr. Les allumettes sont sur la cheminée. ”

*(Un silence)*

— “ Eh bien, Jean, j'écoute. Tu peux commencer. ”

— “ Commencer quoi ? ”

— “ A me dire ce que tu roules dans ta tête. Ce n'est pas pour rien, j'imagine, que tu te renfonces dans ton fauteuil et que tu fais monter vers le plafond ces belles bouffées de fumée. ”

*(Il sourit—Un silence)*

— “ Qu'est-ce que tu chiffonnes là, Louise ? ”

— “ Une fanfreluche. ”

— “ Chic !... Et ça s'appelle ? ”

— “ Du tulle brodé. ”

— “ Sais-tu ? Je trouve que les femmes sont le plus séduisantes lorsqu'elles manient l'aiguille sur quelque chose de fin et de blanc. Mais je croyais que tu n'aimais pas à te crever les yeux pour des colifichets. ”

— “ En effet ce n'est pas mon habitude. Ce soir, c'est pour te faire plaisir. ”

— “ Comment cela ? ”

— “ Ne viens-tu pas d'avouer que les hommes sont le plus satisfaits quand les femmes travaillent ? ”

— “ Je n'ai pas dit cela... Tu prends par exemple l'éternel cliquetis des tricots que les femmes ont trainés avec elles

toute la durée de la guerre... Comme les maris ont dit que c'était énervant à voir et à entendre !... Mais une aiguille, dans une main de femme, qui ne court pas trop vite sur la broderie ou l'ourlet, ça cadre bien ; c'est reposant à regarder."

— "Parfaitement. Cela continue la série des types féminins dont les hommes se sont toujours plu à faire des portraits avantageux."

— "Quels portraits ?"

— "Celui de la femme à la quenouille, de la femme au rouet, de la femme à la tapisserie, de la femme au métier à dentelle... En somme, Jean, l'éternel portrait de la femme au coin du feu, travaillant pour le profit et l'agrément de son seigneur et maître."

— "Quelquefois aussi, Louise, pour se donner contenance."

— "Touchée!... Pour se donner contenance, oui, quand son vis-à-vis ne l'intéresse pas assez — ou trop !"

— "Peut-on savoir?... Tu piques ma curiosité !"

— "Il n'y a pas de quoi... entre cousins."

— "En voilà une tuile !... Que je bourre ma pipe encore une fois... Ce que ça console, une pipe !"

— "Parfois, ça ne doit être qu'une fiche de consolation."

— "Tu crois ?"

— "J'en suis sûre."

— "Louise, tu vois des choses que..."

— "Que tu n'es pas venu pour me cacher, Jean... Al-lons, c'est encore Berthe ? Etes-vous toujours brouillés ?"

— "Oui, toujours. Berthe... Qui t'a dit ?"

— "Personne. Tu oublies qu'elle aussi est ma parente, et que je vous ai vus grandir..."

— "Heu !... Tu n'as que cinq ans de plus que moi !"

— "Ce que tu auras d'expérience dans cinq ans d'ici, mon cher... Mais j'abuse peut-être ?"



— “ Non. Va toujours ! ”

— “ J'allais dire qu'il est un peu tard pour vouloir refaire Berthe. Ce que tu es déraisonnable, Jean ! ”

— “ Au contraire, je t'assure que c'est elle qui est d'une inconséquence... ”

— “ Pourtant, c'est une bonne enfant, Berthe ! ”

— “ Bonne, oui. Mais tête de linotte parfois. ”

(*Elle, à part*) “ Parfois ! ” (*Haut*) “ Mais c'est ce qui t'a séduit. ”

— “ Par exemple ! ”

— “ C'est certain. Cette qualité de vif-argent que tu lui reproches est justement ce qui t'ensorcellera toujours... Les gros garçons prudents et réfléchis comme toi aiment à se faire dévider par les petites femmes frivoles. ”

— “ Comment peux-tu dire ?... Toi, la sagesse en personne, tu n'as jamais choisi pour ami un quidam quelconque... ”

— “ Qu'en sais-tu ? Il n'y a pas de femme parfaitement sage... Et, pour revenir à Berthe, que veux-tu changer en elle ? ”

— “ Oh, je ne voudrais pas la changer, tu sais !... Seulement la voir un peu plus sérieuse peut-être.. ”

(*Un silence*)

— “ Te souviens-tu, Jean, qu'autrefois je comparais Berthe et Gertrude et un jour tu m'as coupé court pour dire : “ Gertrude est si bonne qu'elle m'endort, et Berthe est si jolie que j'en perds le sommeil ! ”

— “ C'est encore vrai, tu sais... Et même si je dors, je ne rêve que d'elle... ma jolie Berthe ! ”

— “ Alors puisque tu l’as choisie pour sa beauté, pourquoi lui en vouloir si elle manque de sagesse ? En somme, que crains-tu ? ”

— “ Je ne sais trop... Y a-t-il toujours des déboires dans la vie ? ”

— “ Mon pauvre Jean ! Les déboires ne se comptent pas dans la vie. Mais ils ne comptent pas non plus. Ce sont les désillusions qui font époque. ”

— “ Alors tu me mets en garde ? ”

— “ A quoi cela servirait-il ? ”

— “ En effet, il ne faut pas trop se défier de l’avenir... Qui ne risque rien n’a rien. ”

— “ Parfaitement. Tu peux jouer ta vie... Coeur atout, hein, Jean ? ”

— “ Coeur atout ! Et j’ai fait la première levée. ”

— “ Ensuite, tu es expert, tu soutiendras ta partenaire. ”

— “ Sans doute ! ”

— “ Et puis, tu as tant d’influence sur elle qu’à la longue elle se métamorphosera... ”

— “ J’y avais pensé. ”

— “ Et vous ferez meilleur ménage que la masse des gens mariés, parceque vous vous aimez plus et mieux que les autres ne s’aiment. ”

— “ J’y avais pensé aussi ! ”

— “ Et quand on s’aime, tout s’arrange ! ”

— “ C’est cela. On apprend à se plier un peu. On cède pour avoir la paix et tout va bien. J’ai toujours dit qu’un homme qui a du tact peut se tirer d’affaire et rester maître de lui-même. ”

— “ Oui, quand il a une femme raisonnable. ”

— “ Justement. Et tu sais, Berthe n’est pas sottte. Elle est tout au plus étourdie. Si elle dit des extravagances, c’est qu’elle n’y pense pas... Avec le temps... ”

— “ Avec le temps, et marchant à tes côtés, elle changera de caractère ? ”

— “ Parfaitement. Comme tu vois clair ! ”

(*Elle, tout bas*) “ Trop clair ! ”

— “ Tu dis, Louise ? ”

— “ Rien. La parole est à toi, Jean. ”

— “ Je disais que tu comprends bien, toi... Vois-tu, il y en a qui n'admettent pas que nous soyons faits l'un pour l'autre, à preuve qu'on ne se querelle pas. ”

— “ Tu dis, Jean ? ”

— “ Oh, des fois, nous pouvons être en désaccord, Berthe et moi. Mais il n'y a pas de chicane... C'est une si bonne enfant, Berthe !... Eh bien, je m'en vais. C'est bon de venir s'asseoir ici et d'entendre que tu penses comme moi. ”

— “ Même s'il en était autrement, viens toujours ! ”

— “ Merci ! Bonsoir, Louise. ”

— “ Bonsoir, Jean ! ”

(*La porte se referme—Elle, tout haut*)

— “ Un homme, ça n'est pas compliqué ! ”

Corinne ROCHELEAU.

## A travers les faits et les oeuvres

L'assemblée de la *Ligue des nations*. — Les délégués, le président, les vice-présidents, les commissions. — A propos de huis-clos. — M. Viviani et lord Robert Cecil. — Demandes d'admission. — Une passe d'armes. — Un discours éloquent de M. Viviani. — Le désarmement. — L'incident Jean-Jacques Rousseau. — Le budget de la ligue. — M. Lloyd George et la France. — Une interview. — La question irlandaise. — M. Lloyd George au *Guild Hall*. — La situation en Irlande. — Le terrorisme. — Les excès de répression. — Un sanglant dimanche. — Le bill du *Home Rule*. — Son adoption aux communes. — Devant la chambre des lords. — La difficulté du problème. — Séparation et autonomie. — La politique des anciens chefs de l'Irlande. — Un mot de Grattan. — Le "rappel de l'union". — En Grèce. — Trône vacant. — Les élections. — Défaite de Venizelos. — Constantin règnera-t-il ? — Les élections présidentielles aux Etats-Unis. — Victoire républicaine. — M. Wilson.



L'ASSEMBLEE de la *Ligue des nations* siège en ce moment à Genève. C'est la première session de ce corps, qui doit sa naissance au congrès de Versailles. Quel que soit le destin qui lui soit réservé et l'influence qu'il doive exercer, il est certain que ses délibérations et ses décisions sont de nature à fixer l'attention du monde.

La première séance a eu lieu le 15 novembre. Les délégués de quarante-et-un pays étaient présents. M. Hymans, ancien ministre des affaires étrangères de Belgique, a été choisi comme président. Parmi les hommes politiques de marque assistant à cette réunion, les dépêches ont signalé MM. Léon Bourgeois et Viviani, pour la France, Tomasso Tittoni, pour l'Italie, le vicomte Kikujiro Ishii et le baron Keishiro Matsui, pour le Japon, don Jose Quinones pour l'Espagne, etc. Sir George Foster, les honorables C. J. Doherty et N. W. Rowell représentaient le Canada. Le très honorable A. Balfour, délégué de la Grande-Bretagne, n'a fait son apparition qu'à une séance subséquente.

L'assemblée a commencé par nommer six commissions. Chacune de celles-ci se compose de quarante-et-un membres, chaque Etat y étant représenté par un délégué. Douze vice-présidents ont été ensuite élus, dont quatre représentants de pays non européens : sir George Foster, du Canada, le vicomte Ishii, du Japon, Honorio Puyrredon, de l'Argentine, et Rodrigo Octavio, du Brésil.

Comme dans la plupart des assemblées, l'unanimité ne règne pas toujours dans celle-ci. Dès le début, il s'est élevé une discussion sur le huis-clos dans les commissions. Lord Robert Cecil, qui a été choisi comme l'un des délégués de l'Afrique du sud, a soutenu que toutes les délibérations devraient se faire en public. M. Viviani, au contraire, a insisté pour qu'on suivît la règle parlementaire européenne en vertu de laquelle le travail des commissions se fait privément. En principe l'assemblée s'est prononcée pour le huis-clos. Mais on a décidé que les commissions pourraient tenir des séances publiques quand elles le jugeraient à propos. Un autre débat assez vif a eu lieu sur la proposition que les questions à l'ordre du jour soient étudiées par l'assemblée en présence des commissions avant que ces dernières se retirent. MM. Tittoni, Viviani, Cecil et Barnes ont vivement discuté ce point. M. Viviani s'est fait évidemment une place proéminente dans l'assemblée. Sa parole énergique et éloquente lui a conquis une grande influence.

Quatorze Etats ont demandé leur admission dans la ligue. Ce sont la Finlande, l'Esthonie, la Letvie, la Lithuanie, le Luxembourg, l'Autriche, la Bulgarie, l'Albanie, le Lychensstein, la Georgie, l'Arménie, l'Azerbayau, l'Ukraine et le Costa Rica. L'Allemagne n'a pas fait de demande officielle. On a décidé que les commissions devraient considérer les questions suivantes relativement aux demandes d'entrée : " La demande est-elle régulière ? Le gouvernement qui veut être admis est-

il reconnu de droit et de fait et par quel Etat ? La nation requérante a-t-elle un gouvernement stable et des frontières déterminées. Quelle est son étendue ? Sa population est-elle autonome ? Quelle a été son attitude, tant en actes qu'en engagements, relativement à ses obligations internationales ?" C'est M. Viviani qui a demandé l'insertion de cette dernière question qui vise le cas d'une demande éventuelle de l'Allemagne.

La question de l'Arménie a donné lieu à une passe d'armes entre MM. Viviani et Balfour. Il s'agissait de la nomination d'une commission de six membres pour décider les mesures à prendre afin de mettre un terme aux hostilités entre Mustapha Kemal, le chef turc nationaliste, et les Arméniens. Tout le monde admettait qu'il y avait quelque chose à faire, mais on différait d'avis sur les moyens à adopter. M. Balfour a fait observer que jusqu'ici la ligue a été impuissante à faire quoi que ce soit pour l'Arménie à cause de sa constitution. M. Viviani a pris texte de ces paroles pour rappeler que ce n'est pas la faute de la France si la ligue n'a pas la force voulue. Il a présenté une motion ayant pour objet d'inviter le conseil supérieur à consulter les puissances afin d'organiser une armée suffisante pour mettre fin aux hostilités en Arménie. Le discours de M. Viviani a provoqué des salves d'applaudissements. " Notre défaut de prendre une action sur cette question, s'est écrié l'orateur, servirait à démontrer que la ligue est vaine... Appelez cela négociation ou médiation, à moins que nous ne tentions cet effort minime, nous n'avons qu'à enregistrer notre faillite et à continuer nos discussions académiques pendant que les Arméniens périssent." Ces paroles ont soulevé un enthousiasme indescriptible. L'assemblée s'est levée pour les acclamer, " à l'exception de la délégation anglaise ", font observer les dépêches.

Une autre question dont l'assemblée s'occupe est celle du

désarmement. Elle a fait le sujet d'un long débat. C'est M. Léon Bourgeois qui l'a entamée. Il a déclaré "que l'exécution du traité de Versailles devra être assurée avant que l'on parle de désarmement". Pour que le traité ne soit pas lettre morte, il faut une organisation militaire comme celle qu'il a proposé d'établir lors de la conférence de paix et qui a été rejetée dans le temps. M. Bourgeois est d'avis que quatre choses doivent être accomplies avant que les nations puissent procéder au désarmement : l'exécution complète des traités, une enquête parfaite et obligatoire sur tous les armements, un rapport de la commission militaire et finalement un échange de renseignements quant aux armements des diverses nations. M. H.-A.-L. Fisher, chef temporaire de la délégation anglaise, a semblé abonder dans le sens de M. Bourgeois. Un délégué italien a fait observer que les masses populaires vont être déçues si rien n'est fait dans l'assemblée de la ligue pour réduire les armements.

Les dépêches ont signalé un incident où l'un de nos délégués a joué un rôle très honorable. Au début des séances, quelqu'un a émis l'idée qu'il serait à propos d'aller déposer, au nom de la ligue, une couronne de fleurs au pied du monument de Jean-Jacques Rousseau à Genève. L'honorable M. Doherty s'est élevé fortement contre cette proposition. " Il paraît qu'aucune décision n'a été prise", dit une dépêche. Et cela signifie, nous l'espérons, qu'il n'en sera plus question. M. Doherty a droit, pour son attitude, aux félicitations de tous les bons esprits. Jean-Jacques Rousseau a été un dangereux sophiste. Son *Contrat social* a été l'évangile de la révolution. Peu d'écrivains ont autant contribué à introduire dans le monde le désordre et l'anarchie. Son oeuvre a été éminemment malfaisante. Et nous nous réjouissons qu'un des nôtres se soit rencontré, au milieu de tant d'hommes politiques imbus des erreurs sociales de Rousseau, pour faire échouer une manifestation et un hommage aussi intempestifs.

Naturellement la république américaine n'est pas représentée dans l'assemblée, vu que le sénat de Washington a refusé de ratifier le traité de Versailles. Une dépêche de Genève dit à ce sujet: " Quant aux Etats-Unis, ils n'avaient pas de représentant officiel à la séance d'aujourd'hui, mais il y aura pendant toute la durée des délibérations des observateurs américains qui tiendront le gouvernement de Washington parfaitement au courant de tout. Le conseil de la ligue s'est dit prêt à permettre aux Etats-Unis d'avoir, s'ils le désirent, un représentant dans les commissions financière et économique et dans celle des mandats. Le Honduras et l'Equateur sont les deux seules autres nations américaines qui se soient abstenues d'envoyer des délégués à la première assemblée. "

Sir Herbert Ames, directeur de la section financière du secrétariat de la Société des nations, a donné à la presse les informations suivantes sur la situation budgétaire de la ligue: " Les comptes de celle-ci ont été divisés en trois parties: ceux de la première période, qui commence le 1er mai 1919 pour se terminer le 30 juin 1920, ceux de la seconde période, qui s'étend du 1er juillet 1920 au 31 décembre 1920, et ceux de la troisième période, qui va du 1er janvier au 31 décembre 1921. Pour la première période, le budget est de 2,560,000 livres sterling; pour la seconde, il est de dix millions de francs or, équivalant à 500,000 livres sterling environ (20 francs or valent approximativement une livre sterling); pour la troisième période, le budget sera de 20 à 21 millions de francs or. Les ressources de la Société des nations sont fournies par les Etats contributeurs, actuellement au nombre de trente-huit. Huit de ces Etats n'ont pas encore payé leur quote-part. "

D'après les questions à l'ordre du jour, il est probable que la présente session de l'assemblée des nations durera jusqu'au-delà de la mi-décembre.



\* \* \*

Nous avons vu que, dans une des séances de la ligue à Genève, il y avait eu entre M. Viviani et M. Balfour une divergence de vues assez accentuée. On y a signalé une manifestation complémentaire du défaut d'entente qui, depuis quelque temps, a semblé exister en plusieurs occasions entre les deux nations alliées. M. Lloyd George vient d'avoir avec un rédacteur du *Petit Parisien* une interview au cours de laquelle il s'est expliqué sur ce sujet. Le correspondant lui avait parlé de la question des réparations, qui, suivant lui, prime toutes les autres, et il lui avait indiqué qu'en France on est sous l'impression, à tort ou à raison, que le premier ministre britannique ne partage pas le point de vue français relativement au montant que l'Allemagne devra payer. M. Lloyd George a répondu comme suit : " Je vous dirai que cette impression est mal fondée. Si les réparations constituent un point d'ordre essentiel pour votre pays, soyez assuré qu'elles sont également de suprême importance pour nous, car il est évident que plus la France obtiendra plus nous nous en ressentirons. Je vais vous dire le fin fond de ma pensée. C'est très simple. Faites payer l'Allemagne tant que vous pourrez. Mais avez-vous un compte défini à lui présenter? Où sont vos chiffres? Je crois qu'il faudrait fixer le montant. Est-ce qu'en parlant ainsi je m'expose à faire plaisir à l'Allemagne? J'ai exercé la profession d'avocat avant d'entrer dans la politique et quand j'avais affaire à un débiteur j'avais le choix entre deux méthodes, ou bien faire vendre les biens du débiteur pour contenter mon client au risque de ne retirer rien ou presque rien de cette vente, ou bien de lui dire : " Mon ami, vous devez tant. Quel acompte pouvez-vous donner à présent? Combien pourrez-vous verser dans un an, dans deux ans, dans dix ans?" Je crois que la dernière méthode est la meilleure, je l'ai constaté

par ailleurs. C'est celle que je conseille d'employer vis-à-vis de l'Allemagne." Ici le correspondant a fait observer: " Mais supposons que vous sachiez un bon jour que le débiteur vous joue." M. Lloyd George a répondu en souriant: " Est-ce que je serais assez naïf de croire un débiteur sur parole ? Non. J'exigerais que ses déclarations soient vérifiées, je ferais un inventaire de ses capacités de paiement et je fixerais le montant dû. J'en reviens toujours à mon mot favori: fixons. Etablissez le montant et alors vous verrez que la Grande-Bretagne appuiera fortement la demande de la France. J'ai, je pense, exprimé par mes actes et mes paroles mes sentiments d'admiration et d'amitié envers la démocratie française. Nous avons combattu et vaincu ensemble et en temps de paix nous ne devrions pas renoncer à l'accord qui m'a été à coeur. En retour le peuple français ne doit pas me prendre pour un ennemi parce que je parle en homme d'affaires et d'une façon réaliste. Les amis doivent se dire leurs vérités et discuter librement les plans qui leur paraissent conformes à l'intérêt commun. Et quand nous en serons venus à prendre une décision nous marcherons la main dans la main. "

Il est assurément désirable que la bonne entente subsiste entre la France et l'Angleterre. Elle est nécessaire pour le règlement des difficultés si graves qui sollicitent l'attention et l'effort des Alliés. Leur discorde serait actuellement un grand malheur pour le monde.

\* \* \*

Les soucis d'ordre européen, quelque angoissants qu'ils puissent être, ne doivent pourtant pas être ceux qui fatiguent davantage M. Lloyd George en ce moment. Les problèmes de politique intérieure sont de nature à l'inquiéter plus que tous

les autres. Et l'on doit mettre en première ligne celui des affaires irlandaises. Quelle en sera la solution ?

Dans un discours au *Guild Hall*, le premier ministre a prononcé les paroles suivantes : "Si je ne m'abuse, vu les mesures que nous avons prises, nous tenons les meurtriers à la gorge. Ne prêtez pas trop votre attention à ces longs comptes rendus des troubles et de soi-disant repréailles, écrits par ces hommes qui s'appliquent à voiler les horreurs de l'assassinat. Il n'y aura pas vraiment de paix ni de conciliation en Irlande tant que ce complot de meurtriers n'aura pas été éventé. Nous recrutons les hommes qu'il nous faut et nous sommes en train de disperser les terroristes. Le gouvernement se fera voter des pouvoirs supplémentaires, s'il le faut, pour faire face à la situation. Les terroristes prétendent être en état de guerre, alors ils n'auront pas besoin d'être surpris si le gouvernement applique contre eux certaines méthodes de guerre." Le premier ministre a rappelé ensuite qu'il a déjà offert de discuter les propositions de quiconque est autorisé à parler au nom de l'Irlande. Puis il a ajouté : " Si j'avais fait une offre analogue à l'Allemagne en plein milieu de la guerre, on n'aurait pas fait la sourde oreille à Berlin. Du côté de Dublin personne n'ose répondre à mes avances parce que les gens ont été intimidés. Il faudra supprimer le règne de la terreur avant de faire la paix. Le gouvernement tend la main à l'Irlande et veut l'associer au plus grand empire que le monde ait jamais connu, empire au zénith de sa puissance. "

Ces déclarations du premier ministre sont manifestement impuissantes à rassurer et satisfaire l'opinion. L'Irlande est en proie à des désordres sanglants et de part et d'autre de terribles excès y sont commis. Qu'il y ait parmi les *sinn feiners* un élément terroriste qui ne recule pas devant le crime, cela nous paraît indéniable, et que les agents de l'au-

autorité se livrent dans la répression à des actes de violence injustifiables, cela pourrait être difficilement contesté. A l'heure actuelle la malheureuse Irlande est ensanglantée par la guerre civile comme dans ses plus mauvais jours. Est-il possible qu'il ne puisse se rencontrer dans cette crise des patriotes assez éclairés et des hommes politiques assez justes pour trouver un *modus vivendi* capable de mettre fin à un conflit aussi désastreux? En présence de massacres comme ceux dont Dublin a été le théâtre le dimanche 21 novembre on doit se poser cette question avec plus d'anxiété que jamais. Quatorze officiers militaires anglais ou agents civils ont été assassinés systématiquement en divers endroits. L'un d'entre eux a été tué dans les bras de sa femme. La simultanéité de ces meurtres indiquait leur coordination. Le même jour, une troupe de policiers a fait irruption sur un terrain de jeux athlétiques où deux clubs se livraient à une joute. Une bagarre s'en est suivie, les agents ont tiré sur la foule et plusieurs cadavres sont restés sur le terrain. La veille, on avait trouvé près de Galway le corps d'un prêtre assassiné. Un tel état de choses peut-il durer?

Le gouvernement presse pendant ce temps l'adoption de son bill du *Home Rule*. Le 8 novembre cette mesure a été votée par la chambre des communes à une forte majorité. Elle contient deux articles complémentaires qui ont été vivement critiqués. En voici la teneur d'après une dépêche de la presse associée: " Si moins de la moitié des membres du parlement sont valablement élus ou s'ils négligent de prêter le serment d'allégeance dans les quatorze jours qui suivent leur élection, le roi a tout pouvoir pour dissoudre les chambres et mettre les rênes du gouvernement aux mains d'un comité choisi par le lord-lieutenant." Cet article remplace celui qui voulait que les candidats prêtassent le serment d'allégeance le jour même de leur mise en nomination. Lord Hugh Cecil a déclaré que

cet article qui permet au roi de supprimer le gouvernement dans les conditions ci-dessus mentionnées contient la plus grande absurdité législative dont on ait jamais entendu parler. M. Asquith a fait remarquer qu'elle illustre bien le fait qu'on veut faire du parlement du sud de l'Irlande une véritable farce. Néanmoins, le paragraphe, si ridicule qu'il paraisse, a été inséré dans le bill par un vote de 137 à 11. L'article pourvoyant à la création de secondes chambres a été adopté par 175 à 21. Il laisse aux parlements irlandais le soin d'en dresser les plans."

En dépit de ces défauts, le bill a été adopté aux communes par un vote de 183 contre 52. La chambre des lords a commencé à le discuter à son tour. Lord Birkenhead l'a présenté au nom du gouvernement. Il a déclaré que si le projet actuel n'est pas adopté, la loi de 1914 deviendra par le fait même en vigueur. Lord Dunraven a proposé le renvoi du bill. Lord Haldane a soutenu au contraire que, vaille que vaille, il faut l'adopter. Le vicomte Grey, l'ancien ministre des affaires étrangères, a prononcé un important discours. Il a émis l'opinion qu'en présence des divergences de vues qui divisent si profondément l'Irlande, le gouvernement agirait bien plus sagement en faisant adopter, au lieu d'un bill contenant des dispositions spécifiques, une législation établissant les grandes lignes suivant lesquelles la nation irlandaise pourrait jouir d'une complète autonomie et définissant le minimum de réserves nécessaires pour la sécurité et la sûreté non seulement de l'Angleterre mais de l'Irlande elle-même. Suivant lui, ce minimum aurait pour effet de placer celle-ci précisément dans la même position que les grands Dominions autonomes relativement aux affaires étrangères avec le même droit d'être consultée au sujet des traités de commerce. Il comporterait aussi l'existence d'une seule armée pour les deux îles. Toutefois les troupes impériales ne

devraient pas être maintenues en Irlande après l'avènement du *Home Rule* à moins que celle-ci ne le désire. " Je suis absolument certain, et l'histoire de la guerre le démontre, a déclaré lord Grey, que, sans l'unité militaire et l'unité navale, ni l'Irlande ni la Grande-Bretagne ne peuvent être défendues. Cette condition doit être comprise d'une manière absolue. Quoi que puisse signifier le *Dominion Home Rule*, il ne doit dès à présent y avoir aucune ambiguïté sur ce point." En résumé le discours de lord Grey avait pour objet de demander l'amendement du bill dans le sens de la libéralité et de la générosité.

Le vicomte Bryce a critiqué l'institution de deux parlements irlandais. D'après lui, il serait préférable de n'en avoir qu'un avec toutes les garanties possibles en faveur de l'Ulster. Le bill ne va pas assez loin et n'obtiendra pas le résultat que tout le monde désire.

Au moment où nous écrivons, le sort du bill n'est pas encore décidé dans la chambre des lords. Une chose certaine c'est que, dans l'état des esprits, même si le bill passe, il sera bien difficile de le mettre en vigueur. A l'heure actuelle, la meilleure loi d'autonomie, une loi qui aurait naguère mérité l'approbation et le concours énergique de Parnell et de Redmond, serait, croyons-nous, repoussée par l'organisation qui domine en ce moment l'Irlande. La politique de ces chefs, dont le prestige a été si grand, le programme des glorieux leaders d'autrefois, Grattan et O'Connell, seraient dénoncés par de Valera et Griffith. L'objectif de ces patriotes illustres, c'était non pas la séparation mais l'autonomie. Grattan, O'Connell, Parnell, Redmond, étaient des partisans de la connexion britannique. Grattan s'écriait un jour : *The sea protests against union, the ocean against separation*. Les promoteurs de la république irlandaise flétriraient sans doute le puissant orateur comme un traître à sa race. Ce qu'ils

veulent c'est l'indépendance absolue. Or il semble impossible que l'Angleterre consente de bonne grâce à instituer à côté d'elle une menace permanente. La question telle que la pose le *sinn fein* ne peut avoir apparemment d'autre solution qu'une lutte à mort. Comment se fait-il que des hommes éclairés et des patriotes clairvoyants, dont il doit y avoir un grand nombre en Irlande, ne comprennent pas que la rupture avec la tradition nationaliste est un malheur, qu'elle peut conduire aux pires désastres et qu'il importe de revenir au vieux drapeau d'O'Connell sur lequel étaient inscrits ces simples mots : " rappel de l'union ".

\* \* \*

Nous ne saurions omettre de signaler dans cette chronique les événements dont le royaume de Grèce a été le théâtre en ces dernières semaines. Le roi Alexandre, deuxième fils de Constantin, qui avait été appelé au trône lorsque son père dut se retirer pendant la guerre par suite de l'hostilité des Alliés, est mort prématurément. Son décès a ouvert une crise aiguë. Les partisans de Constantin ont relevé la tête et se sont agités pour demander le rappel de celui-ci. Venizelos, le premier ministre, dont la puissance semblait inébranlable depuis le succès qui avait couronné sa politique, était, on le conçoit, absolument opposé au retour de l'ancien roi. La solution qu'il préconisait était l'avènement du prince Paul, un autre fils de Constantin. Mais celui-là exigeait qu'il y eût d'abord des élections en Grèce afin de connaître le sentiment populaire. Cette consultation électorale a eu lieu le 10 novembre. Elle a eu pour résultat la défaite du parti de M. Venizelos par une très forte majorité. Devant cet échec inattendu le premier ministre s'est immédiatement démis. M. George Rhallis a été appelé à former un gouvernement.

Naturellement, les partisans de Constantin exultent. Celui-ci, qui réside actuellement à Lucerne, peut maintenant espérer se voir rappeler à Athènes au premier moment. Cependant l'attitude des Alliés pourrait encore l'écarter du trône. La Grèce peut difficilement encourir le mauvais vouloir de la France et de l'Angleterre. Durant l'interrègne, la reine-mère Olga a été nommée régente.

La chute de M. Venizelos n'était pas prévue généralement. On s'était habitué à le considérer comme l'arbitre de la situation en Grèce. Au congrès de Versailles, on le tenait pour un homme d'une grande habileté et d'une extraordinaire valeur intellectuelle. Un des représentants de notre pays à la conférence disait même qu'à ses yeux il était la plus remarquable personnalité de cette réunion d'hommes d'Etat. Quoiqu'il en soit, la défaite écrasante qu'il vient de subir démontre que le peuple grec n'était vraiment pas avec lui. Sa carrière brusquement interrompue semble fatalement compromise. Il a même quitté la Grèce pour se rendre en Italie.

\* \* \*

Les élections présidentielles aux Etats-Unis ont eu lieu le 2 novembre, conformément à la constitution. Elles ont eu pour résultat, tel qu'on le prévoyait généralement, la défaite du candidat démocrate. Mais la victoire des républicains a dépassé toutes les prévisions. Le sénateur Harding aura dans le collège électoral au moins 400 voix sur 531. Il ne lui fallait que 266 pour être élu. Il a triomphé dans presque tous les grands états, comme le New-York, la Pensylvanie, l'Illinois, l'Indiana, le Massachusetts, l'Ohio. Il a même entamé le *solid south* qui, de temps immémorial, est fidèle aux démocrates. C'est un écrasement pour ceux-ci. Le président Wilson doit ressentir la défaite de son parti d'autant plus cruel-



lement que de tous côtés on le désigne comme l'auteur et la raison d'être du désastre. Un grand journal américain, qui a appuyé le candidat démocrate, M. Cox, écrivait au lendemain du scrutin : "C'est une protestation colossale contre M. Woodrow Wilson et contre tout ce qui de quelque façon que ce soit peut se rattacher à son nom." La soirée du 2 novembre a dû être douloureuse pour le président. Sa situation a quelque chose de tragique. Avoir été à un moment donné l'arbitre du monde, puis se voir ensuite répudié par son pays au moment même où la maladie le condamne à l'impuissance, c'est une chute et une épreuve véritablement cruelles.

Parmi les commentaires de la presse des deux mondes, celui du *Manchester Guardian* nous paraît l'un des plus remarquables, ce qui ne veut pas dire que nous signerions toutes les affirmations qui s'y trouvent : "Le choix des électeurs a été motivé plutôt par une aversion générale qui date de longtemps pour le wilsonisme que par l'attrait pour Harding et son parti. On est loin d'être aux semaines de l'automne de 1918, époque où les armées des Etats-Unis faisaient pencher la victoire du côté des Alliés, pendant que leur homme le plus en vue menait le monde vers une paix susceptible de nous donner la tranquillité mondiale au lieu du dépit mondial que nous avons actuellement sous les yeux, des soupçons que nourrissent les nations les unes contre les autres et des germes de discorde qu'elles fomentent dans leur sein. La vieille politique internationale du vieux monde souillé et meurtri était à la veille d'être régénérée, quand est survenue la nouvelle que l'Allemagne ferait la paix à base des quatorze points prônés par Wilson. Nous ne sommes pas encore en mesure de dire jusqu'à quel point le président Wilson a manqué de génie ni quelle irrémédiable incapacité chez les autres politiciens a contribué à assombrir ces brillantes perspectives qui sont maintenant disparues. L'Europe est embourbée dans le même

limon, tandis que les derniers effets de la politique wilsonienne aux Etats-Unis sont annulés par l'antipathie du public qui vient de donner une écrasante majorité au parti adverse. C'est la plus pitoyable des faillites dans l'exécution d'un programme noblement élaboré."

Non seulement les élections présidentielles du 2 novembre ont été écrasantes pour le parti démocrate, mais celles qui ont eu lieu le même jour pour le sénat et la chambre ont complété sa déroute en assurant une forte majorité républicaine dans le congrès. Au sénat elle serait de dix voix et à la chambre de cent-quarante. Parmi les vaincus, on signale un vétéran démocrate, M. Champ Clark, ancien orateur et leader démocrate dans la chambre des représentants.

Que va faire le parti républicain maître absolu du pouvoir ? C'est une question non seulement intéressante mais très grave.

\* \* \*

Au Canada tout est assez calme en ce moment. Les chefs de parti ont terminé leurs tournées oratoires. La session fédérale s'ouvrira, dit-on, aux alentours du 20 janvier.

**Thomas CHAPPAIS.**

Québec, 29 novembre 1920.

---

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE CHRÉTIEN EN RETRAITE, par le Père Alexis de Barbezieux, des Capucins. — Chez Téqui, à Paris, 1920.

Ce nom de Barbezieux et le fait que le livre est édité à Paris, voilà qui va peut-être dérouter quelques lecteurs canadiens. Mais quand nous aurons noté que l'auteur s'appelle surtout pour nous le Père Alexis tout court, qu'il est ce capucin à vénérable barbe qu'on rencontrait jadis sur la route d'Ottawa et qui séjourne maintenant à Limoilou, près Québec — et puis quand nous aurons ajouté que son livre contient tout simplement la substance des sermons qu'il a prêchés un peu partout dans des retraites données au Canada et aux Etats-Unis depuis vingt ans... tout le monde s'y reconnaîtra et tous nos confrères voudront avoir, sur le premier rayon de leur bibliothèque, *le chrétien en retraite*. — C'est, sûrement, une mine riche et pour nous facile à exploiter. Le Père Alexis nous connaît bien, il sait ce qui convient à nos gens, il est clair et vivant. " Son travail — écrit le Père Léonard — est éminemment pratique. Le bon sens naturel et le sens chrétien y sont très heureusement combinés avec un cachet personnel et même local qui plaît à l'esprit et saisit la volonté, tout en donnant de la vie à ces pages." Voilà un éloge qui n'est pas banal, et chacun de nos confrères pourra constater, même dans une lecture rapide, qu'il est mérité. — Dans son *avis au lecteur* (1er janvier 1920), le cher Père Alexis présente lui-même, très modestement, son travail: " Nous avons publié en 1912 une brochure intitulée *la famille chrétienne*. L'accueil bienveillant qui lui fut fait nous a déterminé à publier le présent volume. C'est le résumé de nos prédications au Canada et aux Etats-Unis. Parvenu au déclin de notre carrière et ne pouvant plus nous livrer au travail des missions, nous demandons au bon Dieu de bénir cet écrit et d'en faire après notre mort un instrument d'apostolat. " — Nous n'ajouterons qu'un mot pour remercier l'auteur de l'hommage qu'il nous a fait d'un exemplaire de son excellent volume et pour lui dire: " Vénéré Père, quand Dieu le voudra, mourez tranquille! Vous prêcherez quand même encore longtemps. "

E.-J. A.

\* \* \*

MELANGES HISTORIQUES, par Mgr D. Gosselin, docteur ès-lettres de l'Université Laval. — Imprimerie franciscaine-missionnaire, Québec 1920.

On a écrit " qu'il est malaisé de condenser davantage une pareille somme de faits et de forcer si irrésistiblement le lecteur à les soupeser " que ne le fait ce petit volume de 143 pages. Je me demande si c'est bien vrai? Il me semble qu'à beaucoup condenser ainsi, on risque de donner des choses une idée trop imparfaite, et que, devant ces raccourcis, l'esprit du lecteur s'égaré un peu et ne soupèse guère. Mais il faut nous souvenir que l'auteur est ou fut journaliste! Les journalistes sont des gens pressés qui piquent au plus court. Mgr Gosselin a le mérite d'avoir su se mouvoir à l'aise dans ce milieu exigeant des raccourcis. Au jour le jour, il a voulu instruire des lecteurs qui se seraient cabrés devant un gros volume. Il leur a distribué la manne de l'histoire par petites *bouchées*. De sa part, c'était presque de l'héroïsme! Quand on sait l'histoire comme il la sait, ce doit être d'ur de la hacher et de la fragmenter ainsi. Mais, ici, très justement, la fin justifie le moyen. L'ancien directeur de la *Semaine religieuse* de Québec a d'ailleurs une plume alerte et sûre d'elle-même. Ses *Mélanges historiques* se lisent bien. Et l'on comprend que tous les honneurs lui soient venus: docteur, chanoine, monseigneur, Benjamin (à son âge?) de la Société Royale... tout lui est arrivé comme par enchantement! Nous garderons son livre et nous le lirons... ce qu'on ne fait pas toujours!

E.-J. A.

\* \* \*

BRINS D'HERBE, par *Monique*. — Imprimerie du *Devoir*, Montréal, 1920.

*Monique* est une bien charmante femme, que ses *billets du soir*, au *Devoir*, ont fait avantageusement connaître de nos lettrés. Je pourrais témoigner qu'elle était déjà charmante, étant petite fille, chez son oncle le curé — l'oncle-gâteau, dont elle parle quelque part (page 42). Qui aurait dit alors qu'elle mettrait au monde un livre fait de *brins d'herbe*? Ce que la vie tout de même nous ménage de surprises! Dans son livre, cette maman au cœur tendre — car elle est la maman de trois fils, puis-que, précisément, elle leur dédie son volume — publie des *aquarelles*, des *échos*, des *croquis* et des *chansons tristes*, autant de petits tableaux, où elle peint les choses ou les faits qui l'ont frappée au cours du jour et dont elle compose son *billet du soir*. Si vous me demandez quelle différence il y a entre une *aquarelle* et un *écho*, un *croquis* et une *chanson triste*, je vous confesserai, tout penaud, que je l'ignore. Tout cela se ressemble comme deux paires de jumeaux qui seraient elles-mêmes jumelles. M. Léon Lorrain, qui a écrit la préface du livre de *Monique* et commis l'indiscrétion de nous dire son nom, termine sa fort gentille page en disant :

“L'observation de la nature lui suggère (à *Monique*) des transpositions dans le domaine spirituel qui, sans être toujours neuves, sont souvent heureuses et parfois excellentes. Le genre même interdisait à Madame Benoit de profondes considérations et de longs développements. Elle ne prétend, du reste, qu'à nous offrir des *brins d'herbe* et quelques *gouttes d'eau*. Mais n'est-ce pas là toute la verte fraîcheur du printemps? ” — On ne saurait mieux dire! N'exagérons rien, ce ne sont que des *brins d'herbe*. Mais ils sont bien frais, quoique un peu tristes, je ne sais pourquoi. C'est peut-être, d'ailleurs, ce qui fait leur charme. En tout cas, à défaut du rayon de soleil qui leur manque, j'aurais une folle envie de leur verser, à la racine, une goutte d'eau claire, afin qu'ils vivent longtemps, ces chers *brins d'herbe*. Bon et beau petit livre, à tout prendre, que *Brins d'herbe!* Nous le recommandons à nos lectrices... E.-J. A.

\* \* \*

LA GUERRE DE LA DELIVRANCE, par le général Cherfils. 1 vol., de 494 pages. — Chez de Gigord, à Paris (15, rue Cassette).

Le titre de *La guerre de la délivrance* appelle presque une explication. Il paraît être une ironie devant les réalités d'un traité de paix qui laisse la France accablée, sans la sécurité d'un avenir chargé de menaces, sans les réparations que la force seule pouvait obtenir. Délivrance! quand même, non seulement à cause des deux provinces captives, dont notre victoire a brisé les chaînes, mais surtout par la fin de l'humiliation de la défaite qui pesait sur nous depuis 1871 et qui avait fait aux gouvernements de notre pays une mentalité de vaincus tremblants devant l'insolente menace de l'allemand. Délivrance de l'âme même de la France héroïque et montée d'un coup d'aile au pinacle des nations du monde! Une histoire totale de la guerre ne pourra être écrite que lorsque tous les états-majors et gouvernements belligérants auront versé à la lumière du jour les tonnes de papiers de leurs archives. Rappelons qu'en 1914 on corrigeait encore l'histoire des batailles de 1870. On ne saurait donc prétendre qu'à faire un résumé très incomplet du grand drame mondial, en mettant seulement en lumière ses actes essentiels et les traits de sa physiologie extraordinaire. En tout cas, il était impossible, avant la conclusion de la paix, de parler de la guerre avec exactitude. Le devoir impérieux de l'union sacrée tenait nos bouches muettes vis-à-vis des erreurs de notre gouvernement et du grand commandement. La même réserve nous imposait le silence vis-à-vis des fautes des gouvernements et des états-majors

alliés. Or, ce sont surtout les fautes de la guerre qui sont intéressantes à connaître et qui portent pour l'avenir la leçon d'un enseignement salutaire. Un tableau des opérations écrites au jour le jour, avec les documents empruntés à une complaisance insuffisamment désintéressée, aurait trop manqué d'indépendance et de libre interprétation. Il n'aurait pas pu présenter les événements avec les couleurs dont la sérénité de l'histoire exige l'exacte sincérité. Le présent résumé est écrit *ad usum Delphini*, pour l'instruction et l'édification de la jeunesse, avec le souci impérieux de lui présenter la vérité des raisons intimes cachées dans les coulisses du drame, lesquelles inspiraient les grands protagonistes et animaient leurs gestes. Il comportera trois parties. La première comprendra trois volumes. Elle sera l'exposé des opérations essentielles sur tous les théâtres de la guerre mondiale. La deuxième partie traitera de la puissance matérielle de la guerre, développée par elle et pour elle, sous le titre *le ventre de la guerre*. Une dernière partie s'essaiera à la *moralité de la guerre*, à son enseignement militaire, à ses répercussions sociales et économiques, à sa grandeur morale.

\* \* \*

LA RESURRECTION DE LA CHAIR, par Henry Bordeaux, de l'Académie française. — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8, rue Garancière).

Depuis *La maison*, parue en 1913, M. Henry Bordeaux semblait avoir abandonné l'art du roman auquel il avait dû tant de succès avec *Les yeux qui s'ouvrent*, *La robe de laine*, *La neige sur les pas*, pour se donner tout entier au récit direct de l'épopée nationale qui lui a inspiré *Les derniers jours du fort de Vaux* et *La vie héroïque de Guynemer*. Il revient enfin au roman avec *La résurrection de la chair* qui, sous le titre commun de *La vie économique*, fera partie d'un diptyque. *La résurrection de la chair*, qui est une étude de l'amour et des responsabilités de l'amour à travers la guerre, montre chez le romancier une manière élargie, plus puissante et plus humaine ensemble. Sur les riches fresques de la vie des vallées d'Alsace conquise dès le début de la guerre et d'une vallée du Dauphiné décrite comme il sait décrire se détachent deux figures de femmes inoubliables, Mme Bermance, Maria Ritzen. Dans la douleur, le choc des passions et la mort, éclate l'hymne de la durée et de la vie, symbolisée dans l'enfant par qui la vie recommence et la chair refléurit. *La résurrection de la chair* est un des plus beaux livres de l'auteur de *La peur de vivre*.

\* \* \*

LE *PAROISSIEN* COMPRIS SANS GRAMMAIRE. — A la librairie Saint-François, à Paris (4, rue Cassette), — paraissant tous les deux mois.

De même que nos mères nous ont appris à parler sans grammaire et sans dictionnaire, de même que nous comprenions nos semblables avant que de connaître à l'école les règles du langage, ainsi est-il possible d'apprendre la langue de notre mère l'Eglise sans commencer par les déclinaisons et les conjugaisons. Avec le procédé que nous pouvons appeler la *méthode du latin liturgique*, ébauchée par un bénédictin en 1875 et perfectionnée par un franciscain de 1909 à 1920, un enfant, capable d'obtenir le certificat d'études primaires, peut, en quelques heures, préparer l'Evangile qu'il suivra sur le texte latin de son *Paroissien*, pendant que le prêtre le chantera à la grand'messe, le dimanche suivant... Le résultat de cette méthode est: 1o d'augmenter la dévotion des fidèles en leur faisant suivre la prière officielle et authentique de l'Eglise; 2o de supprimer un grand nombre de difficultés inhérentes aux procédés ordinaires; 3o de gagner du temps dans l'étude du latin liturgique; 4o de mieux comprendre le français provenant du latin; 5o d'élever le niveau intellectuel des chrétiens en les initiant aux beautés des textes liturgiques. — Sur le rapport favorable qui lui en a été fait par un spécialiste de l'enseignement secondaire, Mgr l'évêque d'Amiens a daigné approuver chaudement *Le Paroissien compris sans grammaire*, comme devant apporter " un renouveau de la vraie et solide piété ".

\* \* \*

REUNBAHN (trente-deux mois de captivité en Allemagne — 1914-1917), par Jean Desflandres, — Chez Plon-Nourrit, à Paris (8, rue Garancière).

Ces souvenirs, témoignage écrasant ajouté au dossier des iniquités allemandes encore impunies, n'ont pas été écrits en vue d'un effet à produire. Leur forme primitive, respectée presque absolument, consistait en lettres d'un tour libre et vif destinées à l'intimité d'une famille alors réfugiée à l'étranger. Le fond de ces confidences émouvantes n'a pas été touché. L'auteur, du reste, de par ses fonctions d'interprète, était bien placé pour observer le triste secret des bagnes où l'Allemagne enfermait et torturait des soldats désarmés. Ce simple récit est à mettre à côté de la *Maison des morts* de Dostoïewsky. Toute l'horreur de l'existence des héros de ce sombre drame, travailleurs comparables à des forçats, Russes affamés criant

leur détresse et menés comme un vil troupeau, civils belges raziés par les barbares, évadés contre lesquels s'organisait la chasse à l'homme comme chez les négriers au temps de l'esclavage, se trahit, se déroule, apparaît dans la pleine lumière de révélations justicières. Les anecdotes abondent, encadrées de descriptions parlantes, sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers, le régime de famine imposé, les brimades atroces de certains officiers de la chiourme germanique, les distractions improvisées au camp, les actes de solidarité généreuse entre alliés, les rigueurs de l'hiver d'outre-Vosges, les manoeuvres des espions, les maladies qui peu à peu peuplaient l'enclos funèbre, les sublimes espoirs aussi qui soutenaient ces milliers d'infortunés, la joie surhumaine du retour enfin et de la délivrance. A ceux qui ne se jugent pas suffisamment édifiés sur la portée de la *Kultur* allemande, nous conseillons la lecture de cette oeuvre de bonne foi, où se reconnaît *a priori* l'inimitable accent de la vérité.

\* \* \*

ANOMALIES, par Paul Bourget, de l'Académie française. — Chez Plon-Nourrit, à Paris.

Le problème de la responsabilité humaine est l'un de ceux sur lesquels l'auteur du *Disciple* s'est penché avec l'attention la plus passionnée. S'inspirant des données positives, parfois si troublantes, de la science aliéniste, il a rassemblé, dans son nouveau volume, une série d'énigmes morales, de cas de conscience, capables de dérouter, par leurs complications singulières, les médecins les plus expérimentés, les confesseurs les mieux au fait de la faiblesse des créatures, les policiers les plus retors et les juges d'instruction les plus familiarisés avec les secrets mobiles des actions coupables. Quelle est la part de l'inconscient dans les gestes inquiétants des étranges héros des drames exceptionnels que le romancier fait défiler aujourd'hui devant nous : pauvre tailleur-ravaudeur parisien qui rêve, tout éveillé, qu'il est propriétaire d'une maison à Saint-Cloud, mythomane hanté par la peur de l'espionnage allemand, enfant épouvanté jusqu'à l'hallucination par la perspective du remariage de sa mère, général de l'épopée que l'ivresse rend cruel jusqu'au sadisme sauvage, âmes sublimes qui s'immolent avec délices au bien-être d'êtres méprisables, innocent qui s'accuse dans un délire trompeur, etc.? Dramas rapides et violents dont le dénouement imprévu contient la réponse à cette redoutable interrogation.

\* \* \*



## TABLES

### 1<sup>o</sup> TABLE DES SOMMAIRES

**JANVIER** — I A Montmartre (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 5. — II Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 21. — III Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 34. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 47. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 60. — VI Notes bibliographiques (\*\*\*) , p. 77.

**FÉVRIER** — I La mentalité canadienne (*L'honorable Athanase David*), p. 81. — II Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 102. — III Revue de l'année 1919 (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 121. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 141. — V Notes bibliographiques (*E.-J. A.*), p. 156.

**MARS** — I Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*), p. 161. — II Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 167. — III Le beau dans l'art — Les beaux-arts (*Frère Martinus*), p. 183. — IV Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 203. — V Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 212. — VI A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 220. — VII Notes bibliographiques (*E.-J. A. et \*\*\**), p. 235.

**AVRIL** — Survivance française (article Lemieux), (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 241. — II Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*), p. 248. — III Le Canada d'autrefois (1608-1840) (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 255. — IV Les officiers d'état-major sous le régime français (*Pierre-Georges Roy*), p. 280. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 295. — VI Notes bibliographiques (*E. C., E.-J. A. et \*\*\**), p. 311.

**MAI** — I Un éducateur d'il y a cent ans (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 321. — II Revanche et délivrance (*M. Tamisier*), p. 346. — III Souvenirs d'enfance (*Sir A.-B. Routhier*), p. 362. — IV Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 369. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 385.

**JUIN ET JUILLET** — I Le Canada d'hier et d'aujourd'hui (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 401. — II Un apôtre d'après-guerre (*Ed. Gouin*), p. 427. — III Les facultés esthétiques (*Frère Martinus*), p. 443. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 459. — V Notes bibliographiques (*E.-J. A. et \*\*\**), p. 475.

AOÛT ET SEPTEMBRE — I Sir Adolphe Routhier (*La Rédaction*), p. 481. — II *La Semaine sociale* de Montréal (Premier article) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 484. — III L'analyse et la critique dans les arts (*Frère Martinus*), p. 506. — IV Un sermon de "centenaire" (*E.-J. A.*), p. 524. — V A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 539. — VI Notes bibliographiques (*E.-J. A. et \*\*\**), p. 558.

OCTOBRE — I *La Semaine sociale* de Montréal (Deuxième article) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 561. — II La vitalité française au Canada (*Le chanoine Emile Chartier*), p. 589. — III De Québec à Percé par le fleuve (*M. Tamisier, s. j.*), p. 605. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 622. — V Notes bibliographiques (*\*\*\**), p. 639.

NOVEMBRE. — I *La Semaine sociale* de Montréal (Troisième article) (*L'abbé Elie-J. Auclair*), p. 641. — II Psychologie de la peur (*Le lieutenant Jean Flahault*), p. 674. — III De Québec à Percé par le fleuve (*M. Tamisier, s. j.*), p. 680. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 700. — V Notes bibliographiques (*\*\*\**), p. 716.

DÉCEMBRE — I Les origines de la paroisse de Saint-Laurent (*Père Armand Grou*), p. 721. — II Le beau en sculpture (*Frère Martinus*), p. 738. — III Les confidences du cousin (*Corinne Rocheleau*), p. 766. — IV A travers les faits et les oeuvres (*Le sénateur Thomas Chapais*), p. 772. — V Notes bibliographiques (*E.-J. A. et \*\*\**), p. 787. — VI Tables (*\*\*\**), p. 793.

## 20 TABLE DES CHRONIQUES

### A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER — Le protocole de paix. — Hésitations de l'Allemagne. — Le sabordage de Scapa Flow. — Finalement le gouvernement de Berlin se résigne. — Les punitions à infliger. — Vindictes d'après-guerre. — En Angleterre. — Succès parlementaire du cabinet. — Discours de M. Lloyd-George à Manchester. — Une mauvaise presse. — La question irlandaise. — Le nouveau *Home Rule*. — Un aperçu de la mesure qui sera présentée. — Approbation en Angleterre. — Dénonciations en Irlande. — L'attentat contre lord French. — En France. — Victoire de M. Clemenceau. — La signification des élections. — La prochaine élection présidentielle. — En Italie. — Le discours du trône. — La question de Fiume. — Aux Etats-Unis. — La nouvelle session. — Le message du président. — Le traité. — Au Canada . . . . . p. 60

FÉVRIER — La signature du protocole. — La paix définitive. — Appréciations divergentes. — La première réunion de la ligue des nations. — M. Léon Bourgeois. — Le conseil suprême. — Les adieux de M. Clemenceau. — L'extradition du kaiser. — Refus de la Hollande. — Attitude justifiée. — La politique britannique. — En France. — L'élection présidentielle. — Pronostics trompeurs. — L'échec de M. Clemenceau. — Un désappointement. — Les incidents de l'élection. — Le caucus préliminaire. — M. Deschanel l'emporte. — Le vote du congrès. — Le nouveau président. — Le ministère Millerand. — Un échec initial. — M. Steeg et Léon Daudet. — Aux Etats-Unis. — Au Canada . . . p. 141

MARS — Au parlement britannique. — La session. — Le discours du trône. — Le débat sur l'adresse. — M. Lloyd George répond aux critiques. — Un succès oratoire. — Amendement travailliste repoussé. — La nationalisation. — L'assemblée de la Ligue des nations. — L'extradition des accusés allemands. — Echange de notes. — Un compromis. — La question du kaiser. — Les Alliés accepteraient un moyen terme. — L'imbroglia italo-serbe. — La rentrée en scène de M. Wilson. — Il brouille les cartes. — En France. — Le cabinet Millerand. — L'avènement de M. Deschanel. — La situation politique en Belgique. — Aux Etats-Unis. — Une crise. — M. Wilson congédie sommairement son secrétaire d'Etat. — Le sénat et le traité. — L'article 10 et le Canada . . . p. 220

AVRIL — Le Conseil suprême et sa tâche. — Elle est ardue. — L'imbroglia italo-serbe. — L'intervention de M. Wilson. — Un pénible échange de notes. — La question turque. — L'occupation de Constantinople. — Les événements d'Allemagne. — Une révolution à Berlin. — Le problème économique. — Un manifeste du Conseil suprême. — Le point de vue français. — La politique anglaise. — La rentrée de M. Asquith. — Le nouveau bill du *Home Rule*. — Ses grandes lignes. — M. Asquith se prépare à l'attaquer. — Une manoeuvre de M. Lloyd George. — L'organisation d'un nouveau parti. — En France. — Le pape et le nouveau président M. Paul Deschanel. — Un projet de loi pour le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. — Aux Etats-Unis. — Le traité rejeté par le sénat. — Fausse situation de M. Wilson. — Une incartade wilsonnienne. — Au Canada . . . . . p. 295

MAI — L'incident franco-allemand. — La vallée de la Ruhr. — Des troupes allemandes dans la zone interdite. — Les Français occupent Francfort et Darmstadt. — Situation délicate. — Déclaration inopportune de Lloyd George. — Il est critiqué par des journaux anglais. — Explications de M. Millerand. — Une détente se produit. — La conférence de San-Remo. — L'entente se raffermi. — Une déclaration péremptoire des Alliés à l'Allemagne. — M. Millerand et les journalistes améri-

cains. — Résultats de la conférence. — Le régime des Dardanelles. — Le traité turc. — En Angleterre. — Le bill du *Home Rule*. — Le débat. — MM. Asquith et Bonar Law. — Discours de Lloyd George. — Sir Edward Carson. — Le budget anglais. — En France. — Le procès Cailiaux. — Une juste condamnation. — Le Vatican et la France. — Au Canada. — La question du divorce. . . . . p. 385

JUIN ET JUILLET — La situation internationale. — Bon résultat de la conférence de San-Remo. — Un discours de M. Lloyd George. — Le désarmement de l'Allemagne. — La future conférence de Spa. — La réunion de Hythe. — Un incident. — La commission des réparations. — M. Poincaré s'en retire. — En Angleterre. — Le bill du *Home Rule*. — Le sinn-fein et l'Irlande. — Situation périlleuse. — Menace de guerre civile. — Les grèves françaises. — Energie du gouvernement. — M. Millerand sévit contre la Confédération générale du travail. — Un débat parlementaire. — Le ministre triomphe. — La reprise des relations avec le Saint-Siège. — Manœuvres astucieuses. — Aux Etats-Unis. — Au Canada. — Sir Robert Borden. — Le budget. — Les nouvelles taxes, p. 459

AOÛT ET SEPTEMBRE — La conférence de Spa. — La question du désarmement. — La question du charbon. — L'opinion française. — Un vote à Paris. — La majorité appuie M. Millerand. — La crise polonaise. — Les Bolchévistes envahissent la Pologne. — Les Polonais adressent un appel aux Alliés. — Deux courants. — La France et l'Angleterre. — Une divergence fâcheuse. — Rumeurs à sensation. — Au parlement britannique. — La question irlandaise. — Sombre perspective. — Lloyd George et Asquith. — Aux Etats-Unis. — Les conventions républicaine et démocrate. — Les candidats élus. — Au Canada. — Changements de cabinets. — Des élections au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. — Sir Adolphe Routhier . . . . . p. 539

OCTOBRE — La question russo-polonaise. — Un changement à vue. — Victoires polonaises. — L'aide de la France. — Divergences de vues. — L'accord rétabli. — Une note anglo-italienne. — La situation intérieure en Angleterre. — Deux terribles problèmes. — Question ouvrière. — Grève menaçante des mineurs. — Pourparlers inutiles. — Inquiétante perspective économique. — Question irlandaise. — L'objectif du sinn-fein. — République irlandaise. — Au bord de l'anarchie. — Le *Home Rule* de Parnell et de Gladstone. — En Italie. — Un soviét industriel. — Les ouvriers évincent les patrons. — Intervention extraordinaire du gouvernement. — Révolution économique. — En France. — Démission de M. Deschanel. — Election de M. Millerand. — M. Leygues premier ministre. — La *Ligue des nations*. — Un tribunal international. — Place au pape. — Un article des *Etudes*. — L'association du barreau et le divorce . . . . . p. 622

NOVEMBRE. — Résultat des victoires polonaises. — Un armistice. — L'imbroglie lithuanien. — Un émule d'Annunzio. — Le régime soviétique. — *La Ligue des nations*. — Sa prochaine session. — Un programme chargé. — En Angleterre. — Crises intérieures. — La grève des mineurs. — Pourparlers inefficaces. — Le début de la grève. — La rentrée des chambres. — On discute la question de la grève. — Un discours de Lloyd George. — Esprit de conciliation. — L'opinion des journaux. — Nouvelles négociations. — La question irlandaise. — Expression d'opinions. — Lord Grey, lord Morley. — Une lettre de M. Asquith. — *Le Dominion Home Rule*. — M. Lloyd George parle à Carnarvon. — A propos de représailles. — Lord Robert Cecil. — A la chambre des communes. — On demande une enquête sur les affaires d'Irlande. — Forte majorité ministérielle. — Une déclaration des évêques irlandais. — La mort du maire de Cork. — Est-ce un suicide? — Le pape et M. Millerand. — Message présidentiel. — Le cardinal Amette. — Un mandement du cardinal Dubois. — L'élection présidentielle aux Etats-Unis. — Au Canada . . . . . p. 700

DÉCEMBRE. — L'assemblée de la *Ligue des nations*. — Les délégués, le président, les vice-présidents, les commissions. — A propos de huis-clos. — M. Viviani et lord Robert Cecil. — Demandes d'admission. — Une passe d'armes. — Un discours éloquent de M. Viviani. — Le désarmement. — L'incident Jean-Jacques Rousseau. — Le budget de la ligue. — M. Lloyd George et la France. — Une interview. — La question irlandaise. — M. Lloyd George au *Guild Hall*. — La situation en Irlande. — Le terrorisme. — Les excès de répression. — Un sanglant dimanche. — Le bill du *Home Rule*. — Son adoption aux communes. — Devant la chambre des lords. — La difficulté du problème. — Séparation et autonomie. — La politique des anciens chefs de l'Irlande. — Un mot de Gratton. — Le "rappel de l'Union". — En Grèce. — Trône vacant. — Les élections. — Défaite de Venizelos. — Constantin règnera-t-il? — Les élections présidentielles aux Etats-Unis. — Victoire républicaine. — M. Wilson . . . . . 772

## 30 TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

|  | PAGES |
|--|-------|
| A Jésus-Hostie, par M. l'abbé Pierre Fernessolle . . . . .   | 639   |
| Albani (Laurence), par Paul Bourget, de l'Académie française . . . . .   | 77    |
| Amour (L') chrétien, par A.-D. Sertillanges, membre de l'Institut, professeur à l'Institut catholique de Paris . . . . . | 314   |
| Anniversaires (Grands), par M. l'abbé H.-A. Scott, curé de Sainte-Foy, de la Société royale du Canada . . . . .          | 477   |
| Anomalies, par Paul Bourget, de l'Académie française . . . . .   | 792   |
| Anthologie (L') des poètes canadiens, par Jules Fournier, préface de M. Olivier Asselin . . . . .                        | 559   |

|  | PAGES      |
|--|------------|
| Atlas (Dans le grand) marocain, par Paul Chatinières . . . . .   | 80         |
| Au coeur de l'histoire, par M. Louis-Raoul de Lorimier . . . . .   | 716        |
| Aventure (La grande) de Panama, par M. Philippe Bunau-Varilla . . . . .  | 718        |
| Aventures (Les) du contre-espion Bourdigal, par Félix Serret . . . . .   | 76         |
| Bibliothèque québécoise, en vingt-cinq volumes, par Pierre-Georges<br>Roy . . . . .  | 236<br>788 |
| Brins d'herbe, par <i>Monique</i> . . . . .  | 788        |
| Catéchisme des Sociétés coopératives agricoles du Québec, par l'abbé<br>J.-B.-A. Allaire . . . . .   | 479<br>479 |
| Catéchisme (Le) liturgique, par dom Camille Lerne . . . . .  | 479        |
| Chabrier (René), par l'abbé Hays . . . . .   | 319        |
| Chanoinesse (La petite), par M. Delly . . . . .  | 238        |
| Chemin (Le) de la victoire, par Louis Madelin . . . . .  | 720        |
| Choc (Le), traduction du <i>Clash</i> de M. Moore, par Ernest Bilodeau . . . . .   | 478        |
| Chrétien (Le) en retraite, par le Père Alexis de Barbezieux, des<br>Capucins . . . . .   | 787<br>238 |
| Christ (Les vertus du), par H.-C. Schuyler . . . . .   | 238        |
| Clarté (Vers l'autre), par Florence O'Noll . . . . .   | 319        |
| Code des médecins et chirurgiens, par G.-A. Marsan, avocat et conseil<br>du roi, professeur à l'Université de Montréal . . . . .   | 160<br>158 |
| Comédiens et amateurs, par Eugène Lasalle . . . . .  | 158        |
| Cours d'histoire du Canada (Tome I, 1760-1791), par Thomas Cha-<br>pais, professeur d'histoire à l'Université Laval . . . . .  | 157<br>157 |
| Creuset (Le), par M. le capitaine Georges de la Tour du Pin . . . . .  | 717        |
| Croquis laurentiens, par le Frère Marie-Victorin, des Ecoles chrétien-<br>nes, avec préface d'Ernest Bilodeau et des illustrations par<br>Edmond-J. Massicotte . . . . . | 558<br>558 |
| Divorce (Le), par le Père M.-Ceslas Forest, o. p., professeur de théo-<br>logie à Ottawa . . . . .   | 478<br>478 |
| Éléments de Philosophie, par J. Maritain . . . . .   | 719        |
| Emballément (L'), poème anti-impérialiste, par M. l'abbé Apollinaire<br>Gingras, docteur ès-lettres . . . . .  | 235<br>235 |
| En mocassins, par M. Arthur Guindon, p. s. s. . . . .  | 559        |
| Études et appréciations — Nouveaux mélanges canadiens, par Mgr<br>L.-A. Paquet, de l'Université Laval . . . . .  | 156<br>156 |
| Fleurs de paix! Fleurs de guerre! par Charles Baussan . . . . .  | 318        |
| Gilberte, ma soeur, par Henriette Célerié . . . . .  | 237        |
| Guerre (La) de la délivrance, par le général Cherfils . . . . .  | 789        |
| Hacquard (Mgr), des Pères Blancs, par l'abbé Marin . . . . .   | 78         |
| Héritage (Un) sacré, par M. l'inspecteur général C.-J. Magnan . . . . .  | 320        |
| Jeanne d'Arc (Vie de sainte), par Mgr Touchet, évêque d'Orléans . . . . .  | 640        |
| Jésuites (Les) au Canada au XIXe siècle, par le Père Edouard Le-<br>compte, s. j. . . . .  | 476<br>476 |
| Jubilé d'argent et d'or de Mgr Paul Larocque, par M. l'abbé Dolor<br>Biron . . . . .   | 475<br>475 |
| Justice (La) envers Dieu . . . . .   | 313        |

## TABLES

799

|  | PAGES |
|--|-------|
| Laurier et son temps, par A.-D. Decelles . . . . .   | 158   |
| Lemaître (Jules), par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française   | 719   |
| Lourdes intime, par Ch. Sauvé, s. s. . . . .   | 639   |
| Maison (La vieille), par Mlle Blanche Lamontagne . . . . .   | 558   |
| Manoir (Au fond d'un vieux), par Jean Morgan . . . . .   | 317   |
| Marielle, par Jean Dufourt . . . . .   | 236   |
| Marine (Histoire de la) française (tome V), par Charles de la Roncière . . . . .   | 315   |
| Masson (Polly), par William Henry Moore . . . . .  | 311   |
| Mélanges historiques de M. Benjamin Sulte, études éparses, compléées et annotées par M. Gérard Malchelosse . . . . .                                 | 235   |
| Mélanges historiques, par Mgr D. Gosselin, docteur ès-lettres de l'Université Laval . . . . .  | 787   |
| Mémoires et récits, par Frédéric Mistral . . . . .   | 314   |
| Métiers (Les trente-six) de l'émigrant, par Félix Serret . . . . .   | 318   |
| Nicolas II, inconnu, par le général A.-A. Noskoff (Jason) . . . . .  | 316   |
| <i>Paroissien</i> (Le) compris sans grammaire . . . . .  | 791   |
| Polonais et Russes, par K. Waliszewski . . . . .   | 76    |
| Résurrection (La) de la chair, par Henry Bordeaux, de l'Académie française . . . . .   | 790   |
| Révolution (La) égyptienne, par M. Sabry . . . . .   | 78    |
| Reunbahn (trente-deux mois de captivité en Allemagne — 1914-1917), par Jean Desflandres . . . . .  | 791   |
| Route (Sur la) sanglante (poésies), par Mario Tacconnet . . . . .  | 240   |
| Saada la marocaine, par Elissa Rhais . . . . .   | 240   |
| Saint-Maurice (Les forges), Volume 6e des <i>Mélanges historiques</i> de M. Benjamin Sulte, annotés et commentés par M. Gérard Malchelosse . . . . . | 558   |
| S'ils connaissaient leur bonheur!... par Jules Pravieux . . . . .  | 312   |
| Socrate et la pensée moderne, par René Millet, ancien ambassadeur  | 560   |
| Taché (Mgr Antonin), par J.-Ernest Cyr, ancien député . . . . .  | 479   |
| Théorie des belles-lettres (4e édition) . . . . .  | 639   |
| Verdun (Dix mois à), par M. l'abbé Thellier de Poncheville . . . . .   | 480   |
| Vie (La) au théâtre (Quatrième série—1913-1919), par Henry Bordeaux, de l'Académie française . . . . .   | 79.   |

## 40 TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Analyse (L') et la critique dans les arts ( <i>Frère Martinus</i> ) . . . . . | 506                                |
| Apôtre (Un) d'après-guerre (Mgr d'Hulst) ( <i>Ed. Gouin</i> ) 34, 167, 369,   | 427                                |
| A travers les faits et les oeuvres ( <i>Thomas Chapais</i> ) . . . . .        | 60, 141,                           |
| . . . . .   | 220, 295, 385, 459, 539, 622, 700, |
| Beau (Le) dans l'art — Les beaux-arts ( <i>Frère Martinus</i> ) . . . . .     | 772                                |
| Beau (Le) en sculpture ( <i>Frère Martinus</i> ) . . . . .                    | 183                                |
| Canada (Le) d'autrefois (1608-1840) ( <i>Le chanoine Emile Chartier</i> )     | 738                                |
|   | 255                                |

|  | PAGES                    |
|--|--------------------------|
| Canada (Le) d'hier et d'aujourd'hui ( <i>Le chanoine Emile Chartier</i> )                    | 401                      |
| Confidences (Les) du cousin ( <i>Corinne Rocheleau</i> ) . . . . .                           | 766                      |
| De Québec à Percé par le fleuve ( <i>M. Tamisier, s. j.</i> ) . . . . .                      | 605, 680                 |
| Educateur (Un) d'il y a cent ans ( <i>L'abbé Elie-J. Auclair</i> ) . . . . .                 | 321                      |
| Facultés (Les) esthétiques ( <i>Frère Martinus</i> ) . . . . .                               | 443                      |
| Mentalité (La) canadienne ( <i>L'honorable Athanase David</i> ) . . . . .                    | 81                       |
| Montmartre (A) ( <i>L'abbé Elie-J. Auclair</i> ) . . . . .                                   | 5                        |
| Notes bibliographiques ( <i>E.-J. A., E. C. et ***</i> ), . . . . .                          | 77, 156, 235,            |
| . . . . .  | 311, 475, 558, 639, 716, |
| Officiers (Les) d'état-major sous le régime français ( <i>Pierre-Georges Roy</i> ) . . . . . | 47, 212, 280             |
| Physiologie de la peur ( <i>Le lieutenant Jean Flahault</i> ) . . . . .                      | 674                      |
| Revanche et délivrance ( <i>M. Tamisier, s. j.</i> ) . . . . .                               | 21, 102, 203, 346        |
| Revue de l'année 1919 ( <i>L'abbé Elie-J. Auclair</i> ) . . . . .                            | 121                      |
| Routhier (Sir Adolphe) ( <i>La Rédaction</i> ) . . . . .                                     | 481                      |
| Saint-Laurent (Les origines de la paroisse) ( <i>Père Armand Grou</i> ) . . . . .            | 721                      |
| Semaine sociale (La) de Montréal ( <i>L'abbé Elie-J. Auclair</i> )                           | 484, 561, 641            |
| Sermon (Un) de "centenaire" ( <i>E.-J. A.</i> ) . . . . .                                    | 524                      |
| Souvenirs d'enfance ( <i>Sir A.-B. Routhier</i> ) . . . . .                                  | 161, 248, 362            |
| Survivance française (article Lemieux) ( <i>L'abbé Elie-J. Auclair</i> ) . . . . .           | 241                      |
| Tables (***) . . . . .   | 793                      |
| Vitalité (La) française au Canada ( <i>Le chanoine Emile Chartier</i> ) . . . . .            | 589                      |